



Le 3^{ème} cycle de l'université Paris-Saclay : un bilan sur les années universitaires 2018-2019 à 2022-2023

université
PARIS-SACLAY

Rapport préparé à l'occasion de la campagne d'évaluation HCERES 2024-2025, Vague E

1	 La politique de formation doctorale de l'Université Paris-Saclay	4
1.1	Positionnement.....	4
1.1.1	<i>Organisation et structures</i>	4
1.1.2	<i>Missions et responsabilités</i>	8
1.1.3	<i>Pilotage</i>	10
1.1.4	<i>Participation à des réseaux et partenariats</i>	13
1.2	Stratégie.....	16
1.2.1	<i>Visibilité scientifique</i>	16
1.2.2	<i>Effet d'échelle</i>	17
1.2.3	<i>Lisibilité sur le plan international</i>	19
1.2.4	<i>Lisibilité interne et positionnement des grandes écoles</i>	19
1.2.5	<i>Capacité d'influence</i>	21
1.3	Les piliers de l'engagement de l'UPSaclay pour le 3 ^{ème} cycle.....	21
2	 Mise en œuvre et résultats	23
2.1	Les moyens consacrés à la formation doctorale.....	23
2.1.1	<i>Fonctionnement courant</i>	23
2.1.2	<i>Programmes IDEX</i>	24
2.1.3	<i>Contrats doctoraux « ministère »</i>	24
2.1.4	<i>Contrats doctoraux « LPR »</i>	24
2.1.5	<i>Prolongations</i>	25
2.2	Attractivité et admission en doctorat.....	25
2.2.1	<i>Programmes doctoraux</i>	26
2.2.2	<i>L'envers administratif du décor des programmes doctoraux</i>	27
2.2.3	<i>Systématisation des auditions pour l'admission en doctorat</i>	28
2.2.4	<i>Diversification des régimes d'inscription et lutte contre la précarité</i> ..	29
2.2.5	<i>Conditions de déroulement des thèses</i>	31
2.2.6	<i>Plaidoyer pour l'amélioration de l'attractivité du doctorat</i>	32
2.2.7	<i>Suivi des inscriptions en 1^{ère} année de doctorat</i>	33
2.3	Le cadre de la formation des doctorants.....	35
2.3.1	<i>Objectif 1 : développer l'approche en compétences</i>	35
2.3.2	<i>Objectif 2 : donner de la lisibilité au catalogue des formations doctorales</i>	37
2.4	Préparation et suivi du devenir professionnel des docteurs.....	39
2.4.1	<i>Enjeux</i>	39
2.4.2	<i>Le suivi du devenir professionnel des docteurs</i>	40
2.4.3	<i>Les parcours carrières de docteurs</i>	41
2.5	L'accompagnement et le suivi des doctorants.....	43
2.5.1	<i>Les comités de suivi individuels</i>	43
2.5.2	<i>Les abandons et arrêts de thèse</i>	45
2.5.3	<i>Médiation et résolution des conflits</i>	48
2.6	L'encadrement doctoral et l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR),	49



2.6.1	<i>Co-encadrement et autres activités préparant à diriger des thèses...</i>	49
2.6.2	<i>Formations obligatoires pour les ADR1 ou ADR2.....</i>	50
2.6.3	<i>Programme de formation pour l'HDR.....</i>	51
2.6.4	<i>Accompagnement des encadrants.....</i>	52
2.6.5	<i>Gestion de l'Habilitation à Diriger des Recherches.....</i>	52
2.7	<i>L'internationalisation de la formation doctorale.....</i>	53
2.7.1	<i>Les doctorants étrangers.....</i>	54
2.7.2	<i>Accueil et accompagnement des doctorants internationaux.....</i>	54
2.7.3	<i>Programmes de soutien aux cotutelles internationales de thèses.....</i>	56
2.7.4	<i>Soutien à la mobilité entrante et sortante des doctorants.....</i>	58
2.7.5	<i>Mesures concernant les accords avec le China Scholarship Council ..</i>	59
2.8	<i>Les soutenances de doctorat</i>	61
3	 Transformations et amélioration continue.....	65
3.1	<i>Transformation institutionnelle, numérique et organisationnelle.....</i>	65
3.2	<i>Processus d'évaluation interne et d'amélioration continue.....</i>	67
3.2.1	<i>Pendant la période de la ComUE.....</i>	68
3.2.2	<i>Depuis 2020.....</i>	69
3.2.3	<i>Un diagnostic par voie d'enquête.....</i>	69
3.2.4	<i>La diffusion et les usages des résultats d'enquête</i>	70
4	 Pour le prochain quinquennal.....	72



1 | La politique de formation doctorale de l'Université Paris-Saclay

12 ans après la sélection de l'Idex Paris-Saclay, neuf ans après la création de la ComUE Université Paris-Saclay et quatre ans après la création de l'établissement public expérimental (EPE) éponyme, ce rapport d'auto-évaluation est l'occasion de présenter dans les grandes lignes la politique doctorale de l'Université Paris-Saclay, sa mise en œuvre et les résultats obtenus.

1.1 Positionnement

1.1.1 Organisation et structures

L'Université Paris-Saclay est un **établissement public expérimental** qui rassemble 5 facultés (Droit - Économie - Management, Médecine, Pharmacie, Sciences, Sciences du Sport), 3 Instituts universitaires technologiques, une école normale supérieure, l'ENS Paris-Saclay, 4 écoles d'ingénieurs, AgroParisTech, CentraleSupélec, Institut d'Optique Graduate School, Polytech Paris-Saclay, les Universités de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ) et d'Evry Val d'Essonne (UEVE) et 7 organismes de recherche, IHES, CEA, CNRS, INSERM, INRAE, INRIA, ONERA.

La formation doctorale de l'Université Paris-Saclay est organisée aujourd'hui au sein d'un **collège doctoral** qui regroupe la **Maison du Doctorat**, **21 écoles doctorales** et plus de **200 unités de recherche d'accueil** des doctorants.

10 écoles doctorales parmi les 21 sont co-accréditées avec d'autres universités et établissements, parmi lesquelles 3 sont portées par des établissements parisiens et ont été évaluées en vague D.

Les écoles doctorales sont elles-mêmes composées de 412 unités de recherche d'accueil des doctorants parmi lesquelles **214 unités de recherche** accueillent des doctorants inscrits à l'Université Paris-Saclay. Ces unités ont



pour tutelle l'Université Paris-Saclay ou l'une de ses parties prenantes ou bien sont des unités associées pour accueillir des doctorants de l'Université Paris-Saclay (par exemple, les unités de recherche de l'IRSN ou le LNE). Les 198 autres unités de recherche sont des unités d'accueil des écoles doctorales co-accréditées mais dont les doctorants sont inscrits dans les autres établissements co-accrédités.

Toutes les écoles doctorales, toutes les formations de master et toutes les unités de recherche relevant de l'Université Paris-Saclay, sont intégrées à au moins une **Graduate School** thématique ou disciplinaire de l'Université Paris-Saclay. Ces Graduate Schools pavent l'Université Paris-Saclay au-delà du premier cycle. Elles ont été créées en 2020 pour coordonner, dans un domaine donné, des formations de master, des écoles doctorales et des unités de recherche, leur donner une visibilité et une lisibilité internationale et organiser les liens avec le 1^{er} cycle.

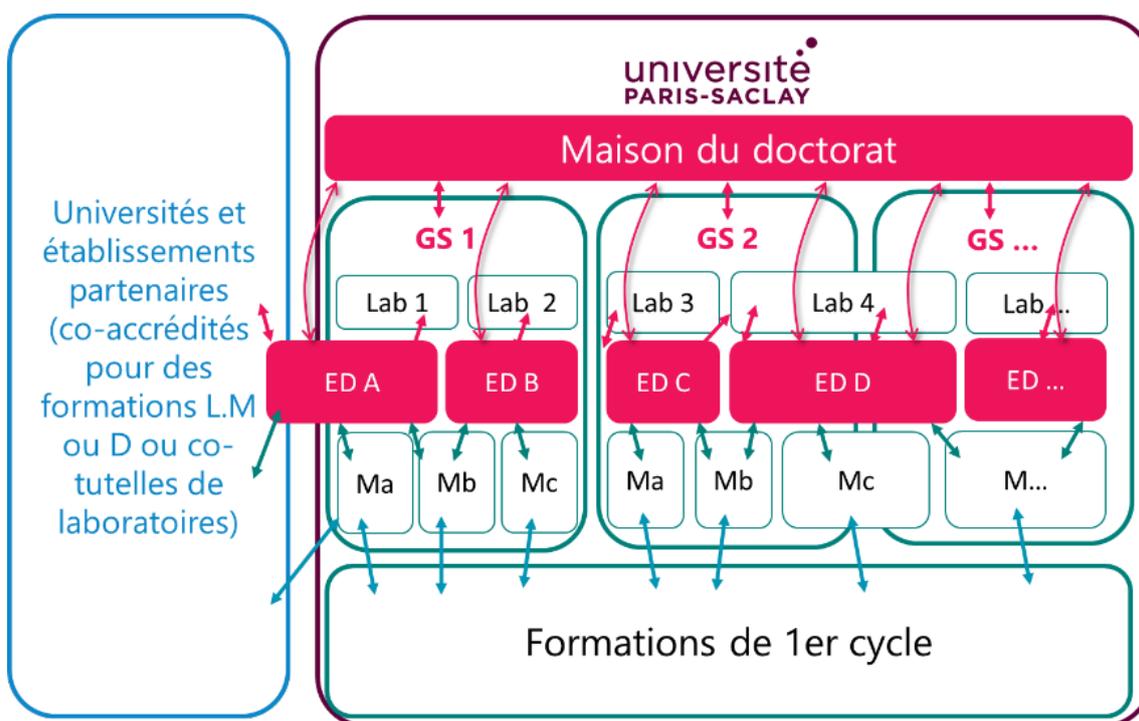


Figure 1 : Représentation schématique de l'organisation de l'Université Paris-Saclay, mettant en avant les principales structures chargées d'organiser la formation doctorale et leurs liens avec les autres structures. Il existe également des structures de coordination transverses pour les niveaux L et M, qui ne figurent pas sur ce schéma, et des Graduate Schools et Instituts qui ne coordonnent pas directement d'écoles doctorales mais qui peuvent contribuer aux actions destinées aux doctorants (comme, par exemple, la Graduate School « Métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur » qui organise le parcours « carrières de docteurs » éponyme pour les doctorants.)



Chaque doctorant inscrit en doctorat à l'Université Paris-Saclay est inscrit via une Graduate School dans une école doctorale. Lors de l'inscription en doctorat, le correspondant doctorat de la Graduate School valide les inscriptions, les jurys ou les autorisations de soutenance avant que celles-ci ne soient présentées à la signature de la présidence.

La Maison du Doctorat, les Graduate Schools ou les Écoles Doctorales sont toutes des structures communes de l'Université Paris-Saclay.

Le schéma ci-dessous présente une vue synthétique du paysage actuel des écoles doctorales et des Graduate Schools (GS) et du poids relatif des effectifs de doctorants.

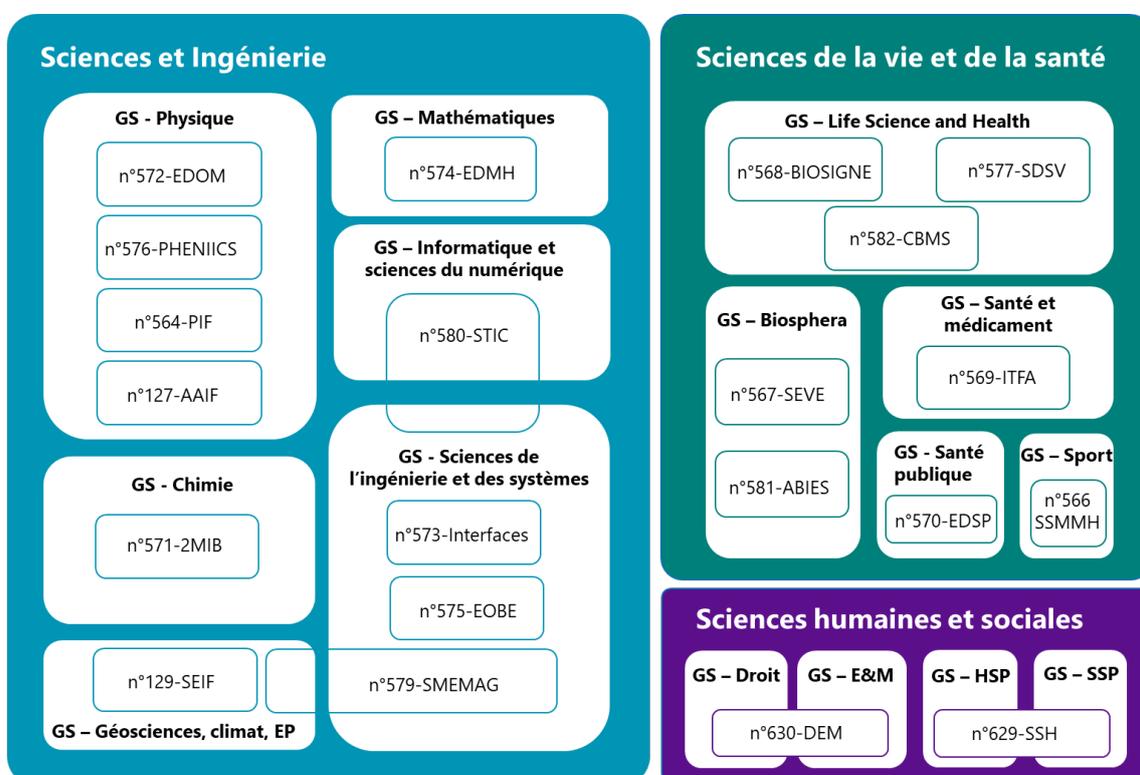


Figure 2 : Vue synthétique de l'offre de formation doctorale, présentant les écoles doctorales de chacun des trois grands domaines et leurs Graduate Schools de rattachement.



Effectifs de doctorants en 2023-2024 et soutenances en 2023 par Graduate Schools de rattachement des écoles doctorales

Graduate School (GS) Effectifs de doctorants et de soutenances	Toutes années	% ♀	% ♂	1ère année	Soutenances 2023
Biosphère	326	53%	47%	94	88
Sport, Mouvement et Facteur Humain	49	49%	51%	12	10
Life Science and Health	539	60%	40%	154	159
Santé publique	129	63%	37%	34	41
Santé et médicament	286	58%	42%	85	81
Chimie	326	44%	56%	97	98
Mathématiques	179	19%	81%	50	41
Physique	661	25%	75%	215	204
Informatique et Sciences du Numérique	440	26%	74%	115	111
Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes	827	29%	71%	247	228
Géosciences, climat, environnement et planètes	118	48%	52%	35	36
Économie et Management (E&M)	95	51%	49%	23	19
Droit	163	45%	55%	26	19
Humanités et Sciences du Patrimoine (HSP)	102	53%	47%	19	12
Sociologie et Science Politique (SSP)	103	52%	48%	24	10
Université Paris-Saclay	4343	40%	60%	1230	1157

Effectifs de doctorants en 2023-2024 et soutenances en 2023 par école doctorale

École doctorale Effectifs de doctorants et de soutenances	Toutes années	% ♀	% ♂	1ère année	Soutenances 2023
N°581 : agriculture, alimentation, biologie, environnement et santé (ABIES)	210	52%	48%	60	58
N°567 : sciences du végétal : du gène à l'écosystème (SEVE)	116	54%	46%	34	30
N°566 : sciences du sport, de la motricité et du mouvement humain (SSMMH)	49	49%	51%	12	10
N°582 : cancérologie : biologie - médecine - santé (CBMS)	198	63%	37%	61	50
N°577 : structure et dynamique des systèmes vivants (SDSV)	239	56%	44%	68	81
N°568 : signalisations et réseaux intégratifs en biologie (BIOSIGNE)	102	66%	34%	25	28
N°570 : santé publique (EDSP)	129	63%	37%	34	41
N°569 : innovation thérapeutique : du fondamental à l'appliqué (ITFA)	286	58%	42%	85	81



N°571 : sciences chimiques : molécules, matériaux, instrumentation et biosystèmes (2MIB)	326	44%	56%	97	98
N°574 : mathématiques Hadamard (EDMH)	179	19%	81%	50	41
N°127 : astronomie et astrophysique d'Île-de-France (AAIF)	48	44%	56%	16	18
N°572 : ondes et matières (EDOM)	203	22%	78%	69	57
N°576 : particules hadrons énergie et noyau : instrumentation, image, cosmos et simulation (PHENIICS)	206	29%	71%	66	67
N°564 : physique en Île-de-France (PIF)	204	21%	79%	64	62
N°580 : sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC)	557	24%	76%	150	142
N°573 : interfaces (INTERFACES)	142	32%	68%	61	46
N°575 : electrical, optical, bio-physics and engineering (EOBE)	295	35%	65%	83	83
N°579 : sciences mécaniques et énergétiques, matériaux et géosciences (SMEMAG)	309	25%	75%	80	85
N°129 : sciences de l'environnement d'Île-de-France (SEIF)	82	52%	48%	23	19
N°630 : droit, économie, management (DEM)	258	47%	53%	49	38
N°629 : sciences sociales et humanités (SSH)	205	53%	47%	43	22
Université Paris-Saclay	4343	40%	60%	1230	1157

1.1.2 Missions et responsabilités

Les doctorants étant à la fois **chercheurs et en formation**, les missions et responsabilités des institutions relatives aux doctorants peuvent être de natures diverses. Il peut s'agir des missions des écoles doctorales, telles que définies dans l'article 3 de [l'arrêté du 25 Mai 2016](#). Il peut aussi s'agir de missions et responsabilités génériques des établissements, vis-à-vis des étudiants ou vis-à-vis des chercheurs (établissement accrédité, établissement employeur, établissement tutelle d'unité de recherche, établissement hébergeur etc.). Elles peuvent également découler des engagements pris dans le cadre de grands projets nationaux (IDEX, SFRI, IDEES etc.).

Du fait des caractéristiques de l'Université Paris-Saclay, ces diverses **missions et responsabilités** sont **distribuées** entre plusieurs structures : la Maison du doctorat, les Graduate Schools, les écoles doctorales et les unités de recherche d'accueil des doctorants qu'elles fédèrent et plusieurs directions et services centraux de l'Université Paris-Saclay ou de ses composantes, établissements composantes, universités membres associés et organismes de recherche.



Une réflexion a été menée sur les principes de répartition, entre ces acteurs, de ces diverses missions et responsabilités et sur la manière de piloter et de suivre leur mise en œuvre.

- La **maison du doctorat** veille à la mise en œuvre des missions **d'établissement accrédité** et **des actions relevant des « Grands Projets »** qui lui sont confiées (par ex. le programme doctoral financé par l'IDEX permettant de co-financer des cotutelles internationales de thèses). Elle assure également une **coordination**, avec les directions et services administratifs pertinents de l'Université Paris-Saclay ou de ses parties prenantes, pour les autres catégories de missions d'établissement (par exemple : pour le recrutement et l'accueil des nouveaux doctorants). Et enfin et surtout, la Maison du Doctorat porte aussi des **actions mutualisées entre les écoles doctorales** qui relèvent des missions définies dans l'article 3 de [l'arrêté du 25 Mai 2016](#). Ces actions sont mutualisées au niveau de la maison du doctorat, entre les écoles doctorales, pour des questions de taille critique (par ex. parcours carrières de docteurs, formations pour les encadrants etc.), de visibilité (par ex. cérémonie de remise des diplômes, MT180 etc.) ou encore parce que cela est plus efficace. Sauf exceptions, ces actions sont destinées à tous les doctorants inscrits à l'Université Paris-Saclay.

- Les **Graduate Schools** portent des actions qui **complètent celles des écoles doctorales** et qui s'inscrivent dans leurs missions de coordination de masters – écoles doctorales – unités de recherche. Elles peuvent, notamment, développer des partenariats internationaux pour créer des filières de recrutement de futurs doctorants. Elles peuvent organiser, avec les responsables de master, les écoles doctorales et les laboratoires qu'elles coordonnent, des événements communs pour informer les étudiants de master de l'Université Paris-Saclay sur la poursuite en doctorat, organiser des rencontres doctorants-étudiants, des cycles de visite des laboratoires de recherche etc. Elles peuvent aussi organiser des parcours spécifiques, coordonnant master et doctorat, autour d'un objectif de recherche interdisciplinaire ou bien autour d'un objectif de formation professionnelle sur des métiers émergents. Enfin, elles peuvent aussi, dans certains cas particuliers, porter des actions « d'école doctorale » pour les doctorants des écoles doctorales qui leurs sont rattachées et qui sont inscrits à l'Université Paris-Saclay. Lorsqu'une Graduate School regroupe plusieurs écoles doctorales, ce choix peut être fait pour donner une taille critique à un événement ou à une formation (par ex. SIS ou Physique). Lorsque l'école doctorale est co-accréditée, ce choix peut être fait parce que tous les établissements co-accrédités n'ont



pas la même politique. Dans ce cas la Graduate School peut porter une action qui ne concernera que les doctorants inscrits à l'Université Paris-Saclay de cette école doctorale.

- Enfin, **les écoles doctorales** assurent, avec les laboratoires qui les composent, l'organisation de la formation doctorale, au plus près des doctorants et de leurs encadrants, leur accompagnement et leur suivi. Elles assurent l'ensemble des missions qui leurs sont confiées et contribuent et veillent à la bonne mise en œuvre des missions qui ont été transférées ou mutualisées. Lorsqu'une école doctorale est co-accréditée, ses actions sont destinées à tous les doctorants de l'école doctorale, et cela, indépendamment de l'établissement dans lequel ceux-ci sont inscrits.

Ces principes généraux permettent de définir le « qui fait quoi » sur chaque sujet. Cela peut être illustré avec les **prix de thèses**¹. Il n'a pas été créé de Prix de Thèse de l'Université Paris-Saclay, compte tenu de l'existence des très reconnus prix solennels de thèse de la Chancellerie des Universités de Paris, pour lesquels la maison du doctorat organise la communication et la pré-sélection pour l'UPSaclay dans son ensemble (intégrant UVSQ et UEVE). Par ailleurs, des Prix de thèses des Graduate Schools ont aussi été créés, avec un cadrage définis par le conseil de politique doctorale. Ils permettent de distinguer **des docteurs** (prix de thèse), et de contribuer ainsi au lien entre les Alumni et leurs Graduate Schools. Ils permettent aussi de distinguer **des doctorants** et de contribuer ainsi à l'animation des événements organisés pour eux par les Graduate Schools ou les écoles doctorales (prix du meilleur poster par ex.).

1.1.3 Pilotage

La ComUE Université Paris-Saclay s'est dotée en 2015 d'un collège doctoral chargé de proposer et de piloter la mise en œuvre de la politique commune pour le doctorat. L'intégration s'est poursuivie et accélérée à partir de 2020 dans l'établissement public expérimental. Les modalités de pilotage du 3^{ème} cycle ont évolué sur la période d'évaluation, pour tenir compte de l'expérience passée et des transformations institutionnelles.

¹ Document figurant parmi les documents preuves sous l'intitulé : Annexe 1 - Cadrage des prix doctorat UPSaclay.pdf



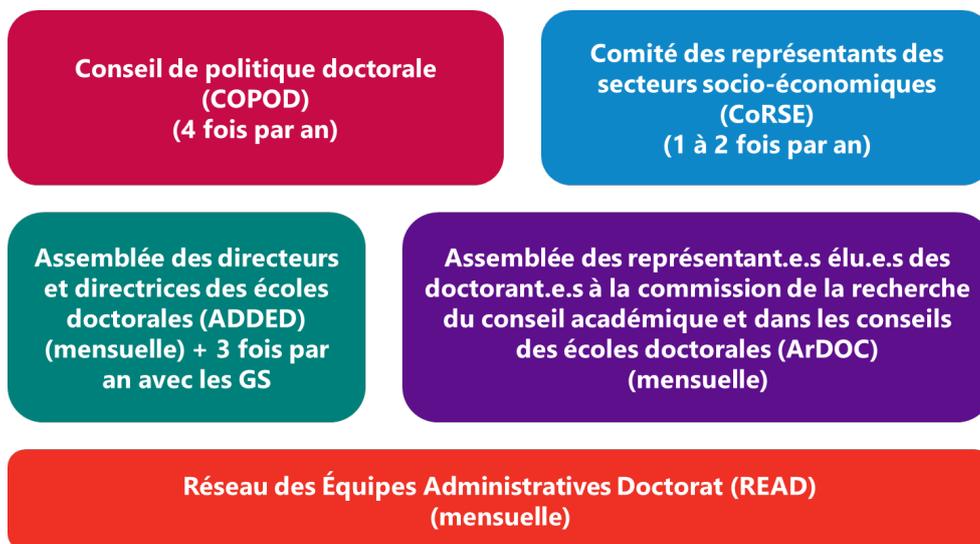


Figure 3 : Vue synthétique des conseils et assemblées mobilisés pour le pilotage du 3^{ème} cycle au niveau de l'établissement.

Politique doctorale

Des changements importants ont été apportés sur ce plan dans l'EPE par rapport à la ComUE.

D'abord, une **vice-présidence dédiée au doctorat** a été créée. Celle-ci est **adjointe à la vice-présidence recherche**, en cohérence avec le fait que la commission de la recherche du conseil académique est l'instance de référence pour le doctorat (arrêté du 25 mai 2016) et avec l'engagement de l'Université Paris-Saclay d'œuvrer pour la reconnaissance des **doctorants** comme des **chercheurs** en période de formation.

La notion de **collège doctoral** a également été revisitée et le terme « collège doctoral » ne désigne plus une structure mais le **périmètre d'application de la politique doctorale** de l'Université Paris-Saclay qui comprend aussi les unités de recherche d'accueil des doctorants.

Depuis 2020, les orientations communes de la politique de formation doctorale, sont discutées et établies dans le **conseil de politique doctorale (COPOD)**, qui réunit, 4 fois par an, les directeurs des écoles doctorales, les représentants des composantes, établissements-composantes, universités membres-associées et organismes de recherche, les représentants des doctorants élus à la commission de la recherche du conseil académique ainsi que le vice-président recherche de l'Université Paris-Saclay et la vice-présidence adjointe chargée du doctorat.



Maison du Doctorat et READ

Pendant la période de la ComUE, le collège doctoral était une structure, dirigée par la directrice du collège doctoral assistée par le conseil du collège doctoral. Le collège doctoral avait à la fois :

- des **missions politiques**, d'appui à l'élaboration de la politique en matière de doctorat et de suivi de la mise en œuvre de cette politique,
- et des **missions opérationnelles**, de coordination des équipes administratives des écoles doctorales et de réalisation d'actions et projets mutualisés par l'équipe du collège doctoral.

La création de la **Maison du Doctorat**, direction administrative centrale chargée des missions opérationnelles, a permis de donner de la lisibilité et de distinguer le volet politique du volet opérationnel et leurs périmètres respectifs.

La **direction de la Maison du doctorat réunit mensuellement le réseau des équipes administratives chargées du doctorat**, de la maison du doctorat, des écoles doctorales ou bien de services de scolarité, pour assurer une coordination, échanger sur les questions courantes et sur l'organisation de la formation doctorale et la mise en œuvre des actions communes et des projets ou évolutions.

L'assemblée des directeurs et directrices des écoles doctorales

(ADDED) est réunie mensuellement par la vice-présidence doctorat, pour assurer une coordination des directions des écoles doctorales, discuter, avec la direction de la Maison du Doctorat, de la mise en œuvre des missions des écoles doctorales qui lui sont transférées et traiter de nombreuses questions courantes. 3 fois par an les directeurs adjoints ou chargés de mission « Doctorat » des Graduate Schools sont également réunis en même temps qu'une assemblée des directeurs et directrices des écoles doctorales.

Le comité des représentants des milieux socio-économiques (CoRSE)

se réunit une à deux fois par an. Il traite des questions relatives aux carrières des docteurs au sein des entreprises, à la formation doctorale transverse en lien avec les débouchés professionnels hors secteur académique et à la reconnaissance du doctorat de l'Université Paris-Saclay par les milieux socio-économiques.

Il réunit les dirigeants de centres de recherche des entreprises du site (Nokia, Safran, Servier, Danone etc.), de l'IRT SystemX, du Génopôle, du Paris-Saclay Cancer Cluster etc., la direction de la Maison du doctorat, le directeur du développement des partenariats et la vice-présidence doctorat.



Cela a permis de mettre en place de nombreuses actions avec les entreprises, pour la préparation du devenir professionnel des docteurs (par ex. cycle de visites).

■ Représentation des doctorants

Pendant la période de la ComUE, des élections spécifiques permettaient d'élire des représentants des doctorants au conseil du collège doctoral (scrutin de liste avec des règles de diversité disciplinaire et de parité).

Les doctorants étaient également représentés à la commission de la recherche du conseil académique, mais leurs élus ne participaient pas au conseil du collège doctoral où étaient pourtant discutées les questions qui les concernaient le plus.

Depuis 2020, il n'y a plus d'élections de représentants des doctorants au conseil de politique doctorale. Les **représentants des doctorants à la CR du CAC** siègent également au **conseil de politique doctorale** pour discuter des orientations à donner à la politique doctorale de l'Université et des questions qui les concernent directement.

En parallèle une **Assemblée des Représentants des Doctorants** (ArDoc) regroupe les représentants des doctorants à la CR du CAC et les représentants des doctorants de chacun des conseils des écoles doctorales. Cette assemblée est réunie environ une fois par mois pour informer, échanger et avoir les retours des représentants des doctorants sur les différents projets en cours ou à venir.

1.1.4 Participation à des réseaux et partenariats

■ Secteur académique

L'université Paris-Saclay est co-accréditée avec d'autres établissements pour 10 écoles doctorales parmi les 21. Ces co-accréditations constituent un réseau de partenariat naturel entre les collèges doctoraux d'Île de France qui partagent des écoles doctorales co-accréditées.

Par ailleurs, le collège doctoral de l'Université Paris-Saclay est membre du **réseau national des collèges doctoraux (RNCD)**. La vice-présidente adjointe chargée du doctorat de l'UPSaclay est également présidente du RNCD depuis Mars 2021. Ce réseau comprend 37 collèges doctoraux qui veillent sur l'organisation de la formation doctorale de près de 80% des doctorants en France. Il permet d'assurer une veille au niveau national, de partager des informations, des expériences et des bonnes pratiques et surtout de pouvoir **parler d'une seule voix au niveau national sur les**



sujets ayant trait au doctorat, notamment avec le ministère. Il permet également de mener des actions communes, des enquêtes nationales par exemple, ou des formations à la prise de fonction de directeur d'école doctorale. En 2022 le réseau a obtenu une subvention de 70k€ par an pendant 3 ans, ce qui a permis de le doter d'une chargée de mission à temps plein qui est hébergée à la Maison du Doctorat de l'Université Paris-Saclay, pour être en proximité de la présidente du RNCD.

Jusqu'en 2020, le RNCD se réunissait deux fois par an lors de ses journées de printemps et d'automne. Par ailleurs, des réunions en présentiel étaient aussi organisées, environ tous les 2 mois, entre les responsables des collèges doctoraux de Université Paris-Cité, PSL, Sorbonne Université et Université Paris-Saclay pour discuter de questions communes relatives aux écoles doctorales en co-accréditation.

Le besoin accru de coordination entre collèges doctoraux pour faire face aux conséquences de la pandémie du COVID-19 et la généralisation de l'usage de la visioconférence ont conduit à un changement de pratique.

Désormais, en plus des journées d'automne et de printemps, qui permettent de se retrouver en présentiel, le RNCD se réunit aussi en visioconférence une fois par mois. Dans ce nouveau contexte, les réunions entre les collèges doctoraux co-accrédités d'Île de France n'ont pas été maintenues. Il pourrait être utile de les remettre en place (en visio-conférence) a minima pour établir les futures conventions de co-accréditation des écoles doctorales.

International

L'Université Paris-Saclay participe également au **Forum Campus France** et à la commission recherche de Campus France. Cela a permis de participer à un groupe de travail pour faciliter la mise en place des cotutelles internationales de thèses. La VP Doctorat participe également, dans ce cadre, à des actions de promotion du doctorat en France (« Your PhD in France ») organisées avec plusieurs ambassades de France, Europe de l'Est et Espagne en particulier.

Le collège doctoral de l'Université Paris-Saclay participe également aux travaux du **Doct-Policy Group de la LERU** (par ex. : [LERU's view on holistic doctoral supervision](#)) et a organisé en 2023 un colloque commun avec le CARE Group (Carrières et Ressources Humaines) à l'Université Paris-Saclay.

L'Université Paris-Saclay suit également les travaux du « Council of Doctoral Education – European University Association » EUA-CDE et maintient une veille sur les travaux du « Council of Graduate Schools » nord-américain.



Numérique et systèmes

Le collège doctoral de l'Université Paris-Saclay est également membre du **réseau Adum** et la direction de la Maison du doctorat participe activement aux journées Adum depuis 2015 et encourage les assistant.e.s pédagogiques des écoles doctorales à y participer également.

L'Université Paris-Saclay utilise Adum comme système d'information pour gérer son doctorat depuis l'affichage de l'offre de sujet de thèse jusqu'à l'édition du diplôme de doctorat, en lien avec l'imprimerie nationale. Le réseau Adum regroupe la plupart des écoles doctorales en France (*12181 doctorants ont été inscrits en 1^{ère} année via Adum en 2023-2024 – soit 75%*). Il permet de développer de nouvelles fonctionnalités, de découvrir les nouveaux modules développés avec d'autres membres de l'association et d'utiliser au mieux ce système.

Le collège doctoral suit également, à travers le LUMEN, les travaux du réseau de l'Agence Bibliographique de l'Enseignement supérieur (**ABES**) qui s'occupe du dépôt légal et de la diffusion des thèses de doctorat et participe chaque fois que possible aux webinaires de l'ABES.

Emploi et carrières

La vice-présidente chargée du doctorat de l'Université Paris-Saclay est également vice-présidente de l'**Association Bernard Gregory** qui œuvre pour l'évolution professionnelle des docteurs et la reconnaissance de leurs compétences, notamment dans les entreprises. L'université Paris-Saclay est également représentée à l'**ANRT** à travers la VP Doctorat et participe aux assemblées générales et aux grands événements organisés par l'ANRT.

La VP Doctorat de l'Université Paris-Saclay a également participé, en tant que représentante de la France, à un groupe **d'expert de l'OCDE** afin de produire un rapport intitulé « [promoting diverse pathways for doctoral and postdoctoral researchers](#) »². Cette expérience a été très éclairante sur les singularités françaises en matière de poursuite de carrière des docteurs et sur les problématiques, qui, au contraire, sont communes à la plupart des pays de l'OCDE.

Enfin, entre 2017 et 2021, la VP Doctorat de l'Université Paris-Saclay a été présidente puis vice-présidente du **comité de suivi licence-master-doctorat (CSLMD)**. Parmi les sujets abordés figure la concertation en vue de

² Document figurant parmi les documents preuves sous l'intitulé : Annexe 2 - Rapport OCDE.pdf



l'enregistrement des diplômes au RNCP qui a découlé de la création de France Compétences.

1.2 Stratégie

L'Université Paris-Saclay est à la confluence :

- d'une politique nationale de transformation de l'enseignement supérieur et de la recherche, soutenue notamment par les [Plans d'Investissement d'Avenir](#) successifs et favorisant les rapprochements entre **universités, grandes écoles et organismes de recherche**,
- et d'une politique d'urbanisme qui, dans le cadre du [Grand Paris](#), favorise le développement de pôles d'activités, dont le pôle scientifique du plateau de Saclay, avec d'importants projets d'aménagement du territoire, comme la création de [la ligne 18 du métro](#) qui devrait connecter en 2026 la gare REB de Massy-Palaiseau au plateau de Saclay.

Ces politiques ont conduit au regroupement, à la fois géographique et institutionnel, des établissements qui ont formé l'Université Paris-Saclay, à la construction de plateformes expérimentales et d'infrastructures de recherche, au développement d'un campus et à l'implantation de nombreux centres de R&D d'entreprises sur ce campus.

Le « **doctorat commun** » a été un des engagements forts de l'Idex Paris-Saclay et constitue une priorité stratégique de l'Université Paris-Saclay depuis sa création. En effet, d'une part, dans un système universitaire expérimental qui rapproche des universités, des grandes écoles et des organismes de recherche, **la recherche et la formation doctorale** constituent des domaines de coopération institutionnelle naturels et privilégiés. D'autre part, **les doctorants ont une contribution centrale à la production scientifique** des laboratoires et sont au cœur de la recherche de l'Université. Ainsi, lors de l'enquête réalisée, en 2023, auprès des encadrants de doctorants, 66% d'entre eux estiment que plus de la moitié des productions scientifiques de leur laboratoire sont associées à un projet doctoral. Le doctorat est ainsi l'un des secteurs de l'université dont l'intégration est la plus avancée et qui tirent le plus parti des transformations du site et de ses caractéristiques.

1.2.1 Visibilité scientifique

La première de ces caractéristiques est la visibilité scientifique. La création de l'Université Paris-Saclay a permis de constituer un [pôle](#)



[scientifique visible mondialement](#)³.

- Les doctorants de l'Université Paris-Saclay peuvent être accueillis dans un **ensemble de laboratoires, de très grande qualité et reconnus internationalement**, rattachés à l'ensemble des composantes, établissements composantes, universités membre-associé et organismes de recherche associés.
- Ils peuvent également disposer pour leurs travaux de **plateformes expérimentales et d'infrastructures de recherche** au meilleur niveau international.
- Les rapprochements institutionnels et la **politique de soutien à l'interdisciplinarité** ont permis de développer et de mettre en visibilité des collaborations, nouvelles et étroites, entre des équipes de recherche de domaines différents, autour d'enjeux de société, qui répondent aux aspirations d'étudiants qui souhaitent « donner du sens » à leurs travaux de recherche et à leurs parcours.

Pour prendre une illustration parmi d'autres, de nombreux doctorants de l'Université Paris-Saclay, en neurosciences, physique, médecine ou ingénierie ont pris part, au grand [projet Iseult](#) qui a permis de construire l'IRM le plus puissant du monde à [Neurospin](#), sur le site du CEA-Paris-Saclay, et d'étudier des pathologies comme Alzheimer ou Parkinson.

Cette visibilité scientifique est un atout pour l'attractivité vis-à-vis des étudiants qui envisagent de s'orienter vers un doctorat. C'est un atout également pour l'obtention par les chercheurs de financements permettant d'engager des projets doctoraux et pour la poursuite de carrière des docteurs.

1.2.2 Effet d'échelle

En France, le doctorat a longtemps souffert d'un problème de taille critique. En 2010, par exemple, un tiers des établissements d'enseignement supérieur français, habilités à délivrer le doctorat, ont délivré moins de 45 doctorats, deux tiers moins de 100. Depuis, les politiques de regroupement qui ont été menées ont fortement transformé le paysage. En 2022, 16 établissements diplôment désormais plus de 300 docteurs par an (contre 8 en 2010).

³ Document figurant parmi les documents preuves sous l'intitulé : Annexe 3 - Universite_paris-saclay_scientific_framework.pdf



Nombre de thèses signalées sur www.theses.fr			
en 2010		en 2022	
Université Paris 6	756	Université Paris-Saclay	951
Université Paris 11	570	Sorbonne université	772
Université de Grenoble	516	Université Grenoble Alpes	690
Université de Strasbourg	501	Université Paris Cité	616
Université Paris 7	384	Aix-Marseille Université	586
Université Paris 1	367	PSL	484
Université Toulouse 3	356	Université de Bordeaux	463
Université Lyon 1	306	Université de Strasbourg	430
Rennes 1	259	Université de Lyon	404
Paris 4	258	Université de Montpellier	393
Montpellier 2	252	Université de Lorraine	382
Nantes	234	Université de Lille	372
Paris 10	231	Université Toulouse 3	362
Aix-Marseille 2	231	Université Paris 1	351
Bordeaux 1	228	UBFC	339
Lille 1	224	Normandie Universités	321

Sur ce plan, **le regroupement réalisé avec la création de l'Université Paris-Saclay a eu un effet particulièrement important**. Avant la création du doctorat commun, à l'exception de l'Université Paris-Sud, les autres établissements qui ont, depuis, formé l'Université Paris-Saclay ne délivraient chacun qu'entre 25 et 90 diplômes de doctorats par an. Ces effectifs limitaient leur capacité à organiser des événements attractifs, à adapter leurs actions selon les profils des doctorants ou tout simplement à pouvoir leur communiquer des infos statistiquement significatives, par exemple sur le devenir professionnel des docteurs pour chaque grand domaine disciplinaire.

Avec le **doctorat commun, plus de 4300 doctorants et de 1000 soutenances par an**, l'Université Paris-Saclay est devenue le premier établissement en France en termes d'effectifs et dispose désormais des conditions les plus favorables à cet égard.

Pour prendre une illustration parmi d'autres, dans le champ de la préparation du devenir professionnel, le regroupement a permis de passer des « Doctoriales » à une palette de parcours « carrières de docteurs », qui présentent chacun un secteur d'emploi et des métiers particuliers aux doctorants (R&D en entreprise, carrières académiques, métiers de la valorisation, entrepreneuriat, etc.).



1.2.3 Lisibilité sur le plan international

Avec, en moyenne, 40% de doctorants étrangers et 30% des jeunes docteurs qui poursuivent leur parcours par une expérience internationale, le doctorat est le niveau de formation le plus internationalisé. Cela rend particulièrement importante la question de la lisibilité internationale de la formation.

L'organisation adoptée par l'Université, avec un collège de 1^{er} cycle et des Graduate Schools, chargées de coordonner, autour d'un domaine disciplinaire ou thématique donné, des masters, des écoles doctorales et des laboratoires de recherche, est lisible à la fois :

- depuis les pays qui sont organisés sur le **modèle Bachelor(College)-PhD** (Graduate School) qui prévaut aux États-Unis, au Canada, en Amérique du Sud et dans une large partie de l'Asie,
- depuis ceux qui sont organisés sur le **modèle Européen du L.M.D.**

Cette lisibilité est un atout à la fois pour le recrutement des futurs doctorants et pour la poursuite de carrière des jeunes docteurs, en particulier lorsque ceux-ci souhaitent poursuivre par un Post-Doc à l'étranger.

1.2.4 Lisibilité interne et positionnement des grandes écoles

Lisibilité interne

Si la ComUE délivrait le diplôme de doctorat, en revanche les inscriptions en doctorat étaient opérées, de 2015 à 2019, par chacun des établissements membres de la ComUE.

En 2020, l'ensemble des établissements qui ont formé l'Université Paris-Saclay ont **transféré à l'EPE Université Paris-Saclay leurs compétences en matière d'inscription en doctorat** pour les doctorants du site. Ceci a permis une [simplification forte par rapport à la période ComUE et une dématérialisation des démarches d'inscription et de soutenance⁴](#) ainsi qu'un meilleur suivi et pilotage de l'activité. Mais surtout cela a donné une meilleure **lisibilité en interne** de l'organisation du doctorat.

La lisibilité en interne de l'offre de formation doctorale a été améliorée également sur d'autres plans. Par exemple, une première réflexion a déjà été menée sur la **carte des spécialités de doctorat délivrées par l'Université**

⁴ Document figurant parmi les documents preuves sous l'intitulé : Annexe 4 - dematerialisation_demarches.pdf



Paris-Saclay⁵ dans les différentes écoles doctorales à l'occasion de l'entrée en vigueur du [serment des docteurs](#). Cela a permis d'engager une réflexion plus large qui méritera d'être poursuivie, pour rendre plus lisibles, la complémentarité des différentes écoles doctorales au sein d'une même Graduate School (en Physique en particulier), l'organisation interne des écoles doctorales en pôles ou encore les parcours interdisciplinaires entre master et doctorat.

À titre d'illustration, cette réflexion a amené l'école doctorale N°582 : cancérologie : biologie - médecine – santé, qui proposait auparavant plusieurs spécialités, telles que, par exemple « aspects moléculaires et cellulaires de la biologie », à ne proposer désormais qu'une seule spécialité : « Sciences du cancer ».

Positionnement des grandes écoles

Les quatre écoles intégrées en tant qu'établissement composantes à l'UPSaclay, se distinguent, au niveau national, d'autres grandes écoles, par des taux élevés de poursuite en doctorat de leurs élèves (en particulier l'ENS Paris-Saclay où le taux de poursuite est de l'ordre de [70%](#) et l'IOGS où il atteint [30%](#)) ou par la mise en place de filières recherche pendant les études d'ingénieur (par ex. le dispositif « La recherche et moi » à AgroParisTech ou le [parcours recherche de CentraleSupélec](#)).

Les **grandes écoles d'ingénieurs** (CentraleSupélec, AgroParisTech, IOGS) qui ont été intégrées en tant qu'établissements-composantes à l'Université Paris-Saclay en 2020, délivraient toutes auparavant le doctorat. Cette transformation a fait passer un signal important pour la **reconnaissance du diplôme de doctorat**, en actant la vision, par ces écoles, d'une **complémentarité** (plutôt que d'une concurrence) entre la **formation doctorale** et la **formation d'ingénieur**.

L'**École Normale Supérieure Paris-Saclay** a transféré sa compétence en matière d'inscription en doctorat et aussi en matière d'inscription et de délivrance du diplôme d'Habilitation à Diriger des Recherches.

Cela apporte une plus grande lisibilité des « [dispositifs d'appui à la poursuite du parcours professionnel après l'obtention du doctorat dans les secteurs public et privé](#) ». La **Maison du Doctorat** propose une palette de parcours « carrières de docteurs » préparant à des **débouchés dans le**

⁵ Document figurant parmi les documents preuves sous l'intitulé : Annexe 5 - Note explicative Spécialités de doctorat.pdf



secteur public comme dans le secteur privé et pour des métiers avec ou sans composante de recherche. Mais, parmi ces parcours, celui qui prépare plus spécifiquement aux carrières académiques (compréhension du milieu professionnel, formation à l'enseignement etc.) est, lui, porté par la GS MRES, qui est coordonnée par l'ENS Paris-Saclay, en cohérence avec sa mission d'école de formation aux métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce parcours « carrières académiques » est destiné à l'ensemble des doctorants inscrits à UPSaclay. Réciproquement les doctorants accueillis dans les laboratoires dont l'ENS Paris-Saclay est tutelle, sont préparés, comme les autres doctorants, à l'ensemble des débouchés professionnels des docteurs.

1.2.5 Capacité d'influence

La mise en commun du doctorat s'accompagne aussi d'une politique doctorale commune, définie à l'échelle du [collège doctoral](#)⁶ en s'appuyant sur les [conseils](#) concernés et sur la **consultation régulière des doctorants et des encadrants**, notamment par voie d'enquêtes.

Un travail important de **diagnostic** est mené à l'Université Paris-Saclay à partir des **consultations et des enquêtes de terrain** afin de faire un état des lieux et de définir les objectifs et les priorités d'action sur cette base.

L'expertise ainsi développée, la participation aux réseaux pertinents pour le doctorat, combinées avec la visibilité qui a été développée à l'Université Paris-Saclay, permettent d'avoir une **capacité d'influence** plus importante. Et ceci, à la fois en interne, auprès des doctorants et des encadrants, et en externe, auprès des secteurs d'emploi des docteurs, des réseaux nationaux et internationaux, des acteurs nationaux du doctorat et en particulier du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche.

1.3 Les piliers de l'engagement de l'UPSaclay pour le 3^{ème} cycle

La [charte du doctorat](#)⁷ présente les orientations de l'UPSaclay pour le 3^{ème} cycle, les rôles et responsabilités de chacun des acteurs d'un projet doctoral et des principes que chacun s'engage à respecter.

Documents figurants parmi les documents preuves sous les intitulés :

⁶ Annexe 6 - RI_Université Paris-Saclay.pdf

⁷ Annexe 7 - charte_du_doctorat_upsaclay.pdf



Elle est complétée par un [règlement intérieur du doctorat](#)⁸ qui précise les règles et le fonctionnement commun, par des **guides** qui accompagnent la mise en application et par des **programmes et actions** qui viennent en soutien de ces orientations.

L'Université Paris-Saclay s'est engagée sur les objectifs suivants et chacun, doctorant et doctorante, directeur et directrice de thèse, d'école doctorale ou de laboratoire est invité à y contribuer en signant la charte du doctorat :

- promouvoir, structurer et assurer la visibilité, d'une **formation doctorale de qualité et engagée sur le plan social et environnemental**, qui veille au respect des principes de l'intégrité scientifique et de l'éthique de la recherche (cf. [Poletis](#)), à la prise en compte des [enjeux du développement soutenable](#), et au développement du lien entre science et société (par ex. obligation de formation aux ODD pour tous les doctorants, [parcours « carrières de docteurs » sur les métiers de la médiation scientifique](#)) ;
- encourager l'**originalité** et la **prise de risque scientifique**, l'ouverture **internationale** et **interdisciplinaire** des projets doctoraux engagés ;
- veiller à la transparence, à l'équité et à l'ouverture de chacun des processus ; à organiser, en particulier, un **recrutement des doctorants qui soit transparent, ouvert, équitable** et conduit selon des principes reconnus au niveau international et notamment ceux énoncés dans la charte européenne du chercheur et le code de conduite pour le recrutement des chercheurs (voir le [Guide de l'Admission en Doctorat](#)⁹) ;
- développer et maintenir un **environnement de recherche de qualité** dans les unités de recherche où sont accueillis les doctorants et les doctorantes de l'université Paris-Saclay, afin qu'ils soient encadrés et suivis personnellement et disposent des conditions nécessaires pour pouvoir mener à terme leurs projets doctoraux ;
- œuvrer pour la **juste reconnaissance de la contribution des doctorants** à l'activité de recherche de l'université et à sa production scientifique ;
- œuvrer pour la **reconnaissance du doctorat comme une expérience professionnelle de recherche** et pour développer les perspectives de carrière des docteurs. ([voir les parcours « carrières de docteurs »](#)).

Documents figurants parmi les documents preuves sous les intitulés :

⁸ Annexe 8 - Reglement_interieur_doctorat_upsacalay.pdf

⁹ Annexe 9 - Guide admission doctorat.pdf



2 | Mise en œuvre et résultats

2.1 Les moyens consacrés à la formation doctorale

Pour atteindre ses objectifs en matière de formation doctorale, l'Université Paris-Saclay consacre des moyens croissants à la formation doctorale, sur plusieurs axes.

2.1.1 Fonctionnement courant

La maison du doctorat (MDD) et les écoles doctorales (EDs) disposent ensemble d'un budget de fonctionnement de 1075k€ par an, qui représente 247€ par doctorant. Par ailleurs, les Graduate Schools disposent aussi d'un budget de fonctionnement sur lequel elles peuvent, notamment, financer des actions pour les doctorants. Les dépenses des personnels administratifs ont également été estimées, à partir de leur catégorie et de leur quotité de temps de travail consacrée au doctorat. Ces personnels relèvent des différentes composantes, établissements composantes, universités membre-associé.

Les primes et décharges des enseignants-chercheurs et chercheurs, en particulier celles accordées aux directeurs et directeurs adjoints des écoles doctorales, n'ont pas été prises en compte dans ce bilan. En effet, un travail est actuellement en cours pour harmoniser les niveaux de reconnaissance des fonctions de direction d'école doctorale entre les différentes parties prenantes d'UPSaclay.

Poste de Dépenses	Total	Par doct.
<i>Dépenses de fonctionnement EDs</i>	700 000 €	161 €
<i>Dépenses de personnels admin. EDs estimées</i>	1 085 533 €	249 €
Somme des dépenses ED estimés	2 155 000 €	495 €
<i>Dépenses de fonctionnement MDD</i>	375 000 €	86 €
<i>Dépenses de personnels admin. MDD estimées</i>	558 000 €	128 €
Somme des dépenses MDD (hors ED)	933 000 €	214 €



2.1.2 Programmes IDEX

La maison du doctorat gère par ailleurs plusieurs programmes financés par l'IDEX Paris-Saclay.

Programme de soutien aux cotutelles internationales (ADI)

Ce programme a pour vocation de soutenir la mise en place de projets doctoraux en cotutelle internationale de thèse. Les engagements annuels liés au programme ADI s'élèvent à 1 200 000 € pour financer des mois de contrat doctoral, compléter des bourses d'un montant insuffisant avec une convention de séjour recherche ou pour prolonger le financement de doctorants en cotutelle internationale de thèse.

Programme doctoral « Handicap »

Le programme doctoral "HANDICAP" propose un financement de contrats à des doctorants dont la qualité de travailleur handicapé est reconnue (RQTH) avec un budget de 300 000€ pour financer des contrats doctoraux et des prolongations.

2.1.3 Contrats doctoraux « ministère »

L'Université Paris-Saclay finance chaque année **183 contrats doctoraux** sur la subvention pour charge de service public et qui sont destinés à des doctorants préparant leurs thèses dans les laboratoires dont l'Université Paris-Saclay est tutelle.

Ces contrats doctoraux constituent le socle des 13 programmes doctoraux « Blancs »¹⁰ pluriannuels (campagnes 2021 à 2024). Ce socle est complété par les contrats doctoraux apportés par les autres parties prenantes de l'Université Paris-Saclay et permet de recruter plus de 250 nouveaux doctorants chaque année. L'ENS Paris Saclay flèche par ailleurs 38 contrats doctoraux de son programme des contrats doctoraux spécifiques pour normaliens sur l'ensemble des laboratoires de l'Université Paris-Saclay.

2.1.4 Contrats doctoraux « LPR »

L'université Paris-Saclay a reçu 11 contrats doctoraux LPR par an qui ont été répartis à 70% entre les écoles doctorales N°629 : sciences sociales et humanités (SSH) et N°630 : droit, économie, management (DEM) pour tendre vers une situation où, conformément aux objectifs de la Loi pour la

¹⁰ Document figurant parmi les documents preuves sous l'intitulé : Annexe 10 - Programmes doctoraux 2021-2024 - CR du CAC.pdf



Recherche, les doctorants en formation initiale seront tous financés pour préparer leurs thèses.

Les contrats doctoraux restants permettent d'abonder le programme doctoral [« transitions climatiques et écologiques, développement soutenable »](#).

2.1.5 Prolongations

Enfin, depuis 2020 un [programme de soutien aux doctorants en fin de thèse](#)¹¹ a été mis en place pour financer des prolongations de thèses. Le budget correspond 108 mois de prolongation par an, destinés en priorité aux doctorantes et doctorants ayant eu un arrêt long pour maladie ou parentalité, puis à celles et ceux dont les travaux ont été perturbés par le déménagement de leur laboratoire ou aux travaux en cours sur le plateau de Saclay puis celles et ceux qui ont subi des aléas dans leurs travaux de recherche. Ces 108 mois constituent une base qui est complétée par les crédits de personnels non utilisés en cas d'annulation d'un projet doctoral avant la signature du contrat (par ex. suite au refus d'un titre de séjour) ou d'un arrêt de thèse avant la fin du contrat doctoral.

2.2 Attractivité et admission en doctorat

Pour mettre en œuvre la politique d'attractivité et d'admission en doctorat, l'Université Paris-Saclay s'est donné un cadre défini dans la charte du doctorat et le règlement intérieur du doctorat, présenté dans le [Guide de l'Admission en Doctorat](#)¹² et appliqué à travers un ensemble de programmes doctoraux adossés sur les Graduate Schools de l'Université.

L'ensemble des mesures décrites ci-après ont été prises sur la période d'évaluation de l'HCERES pour améliorer la communication sur nos programmes doctoraux et sur les conditions de déroulement des thèses et



¹¹ Document figurant parmi les documents preuves sous l'intitulé : Annexe 11 - Soutien_aux_doctorants_en_fin_de_these-2024-S2-2.pdf

¹² Document figurant parmi les documents preuves sous l'intitulé : Annexe 9 - Guide admission doctorat.pdf



ainsi renforcer l'attractivité des formations doctorales.

2.2.1 Programmes doctoraux

Une série de programme doctoraux a été mise en place depuis 2020 pour mettre en visibilité et développer les formations doctorales de l'Université Paris-Saclay. Ces programmes doctoraux présentent l'offre de sujets de thèses mais aussi les conditions de recrutement, les mesures d'accompagnement pendant le doctorat et des informations sur le devenir professionnel des docteurs.

L'offre de programmes doctoraux comprend des **programmes doctoraux « blancs »** dans chacun des grands domaines disciplinaires de l'université et sont **associés aux Graduate Schools** en particulier pour la communication. Elle comprend également des **programmes doctoraux « fléchés »** sur des objectifs transverses (international, handicap ...) ou interdisciplinaires (développement soutenable, intelligence artificielle...).

Un calendrier pluriannuel est fourni pour chaque programme permettant à chacun d'anticiper les dates clés et permettant à la Maison du Doctorat d'organiser une **campagne de communication sur le long terme**, autour de ces programmes, en interne comme en externe. Les propositions de sujets de recherche ou les offres d'encadrement sont saisies par les directeurs de thèses dans le système d'information ADUM et sont [directement relayées sur le site Web de l'Université](#), puis vers d'autres plateformes (Campus France, ABG et Euraxess). Les candidats peuvent ainsi prendre connaissance des propositions de sujets de thèse ou des offres d'encadrement (dans les domaines où les étudiants sont à l'initiative du sujet) et candidater en ligne en toute transparence.

La **répartition pluriannuelle** des financements de l'université entre ces programmes, adoptée par la commission de la recherche du conseil académique, a pour objectif de permettre, aux porteurs des Graduate Schools et aux écoles doctorales qu'elles rassemblent, de rechercher des financements doctoraux supplémentaires (par exemple : des programmes européens CoFund [DeMythif.AI](#) ou Ligth In Paris) et d'organiser des filières de recrutement, en mettant en place, en interne, des parcours coordonnant master et doctorat, ou en développant des partenariats avec d'autres universités et établissements, français ou étrangers.

Les Graduate Schools sont aussi encouragées à organiser, avec les écoles doctorales qui leur sont rattachées, des programmes et parcours interdisciplinaires articulant master et doctorat. Des actions nombreuses et



variées ont été prises dans les différentes Graduate Schools qu'il sera possible de découvrir dans les rapports d'auto-évaluation des écoles doctorales. Un partage d'expérience est fait en assemblée des directeurs et directrices des écoles doctorales et, chaque fois que possible, les expérimentations concluantes menées dans une école doctorale peuvent être généralisées à d'autres écoles doctorales ou à tout le collège doctoral.

2.2.2 L'envers administratif du décor des programmes doctoraux

En parallèle de ce travail de mise en visibilité et de développement des programmes doctoraux, un travail d'organisation sur le versant administratif a également été mis en place entre la maison du doctorat, les écoles doctorales et les différentes directions concernées de l'Université. En effet, auparavant, une part significative des candidats sélectionnés par les écoles doctorales n'arrivait pas jusqu'à l'inscription faute de trouver un logement, d'obtenir leur titre de séjour, de pouvoir signer leur contrat de travail etc.

Plusieurs mesures ont été prises pour réduire ces difficultés. La première a été d'assurer que les **écoles doctorales terminent toutes leurs concours avant mi-juin**, notamment pour que les futurs doctorants n'engagent pas leur recherche de logement après tous les autres étudiants (en lien avec les calendriers ParcoursSup et MonMaster).

Ensuite, un processus administratif est organisé en parallèle du processus de recrutement par les écoles doctorales, dès ses premières étapes et avant même que les sujets ne soient affichés. Ce processus se fait autour d'une « **plateforme RH doctorants** » qui réunit les personnes utiles aux moments pertinents (maison du doctorat, écoles doctorales, direction des ressources humaines, fonctionnaire sécurité défense, direction de la vie de campus etc.) pour échanger de vive voix en petit groupe sur tous les dossiers et anticiper les éventuels blocages. Il s'organise autour d'un « **tableau des emplois à pourvoir** » qui est construit en amont de la recherche de candidats.

Le processus d'attribution des missions d'enseignement a également été réformé. Afin de ne pas retarder la mise en place des contrats doctoraux des doctorants enseignants, les futurs doctorants contractuels, jugés aptes à enseigner dès la 1^{ère} année, par l'école doctorale, lors de leur audition, et volontaires pour le faire, se voient attribuer par défaut 32HETD d'enseignement. Le choix de ces enseignements pouvant se faire dans un second temps et le volume horaire pouvant également être ajusté par avenant. La gestion des avenants n'est pas encore optimale et reste lourde pour les services, avec quelques défaillances. Ce processus devra encore évoluer.



Avant la mise en place de cette plateforme, très peu de doctorants avaient pu signer leur contrat doctoral avant le 1^{er} octobre. La plupart subissaient des retards de paiement et n'avaient pas leurs premières payes complètes avant décembre mais seulement des acomptes. **Les témoignages sur ces expériences négatives ne contribuaient pas à l'attractivité du doctorat.** Désormais presque tous ont leur première paye complète à la fin du premier mois. La gestion des avenants (pour des missions d'enseignement ou d'autres missions, des césures, des prolongations) reste cependant à améliorer.

2.2.3 Systématisation des auditions pour l'admission en doctorat

La [charte européenne de la recherche et le code de conduite pour le recrutement des chercheurs](#), s'appliquent aux doctorants, qui sont considérés comme des chercheurs (en début de carrière) dans le cadre européen. Le code sur le recrutement des chercheurs prévoit, en particulier, **l'audition des candidats par des comités de sélection** et fait des préconisations sur la composition de ces comités.

Pour favoriser leur reconnaissance en tant que jeune chercheur pendant le doctorat et la **reconnaissance de leur diplôme après la soutenance**, chacun des doctorants admis à l'université Paris-Saclay doit avoir été auditionné par une commission ou un jury d'admission organisé par l'école doctorale. Le calendrier et les modalités de déroulement des auditions sont à adapter au financement et au type d'arbitrage à faire (concours ou qualification), mais ces commissions et jurys doivent veiller à avoir le même niveau d'exigence et à appliquer les mêmes critères pour l'admission en doctorat dans l'école doctorale, quelle que soit l'origine du financement ou le régime d'inscription.

En ce qui concerne le concours de l'école doctorale, pour assurer l'ouverture du processus, les écoles doctorales doivent publier les offres et auditionner au minimum deux fois plus de candidats que de contrats doctoraux à pourvoir. À l'issue de leur concours, elles présentent chaque année un bilan lors du conseil de politique doctorale de fin juin.

Ce bilan comprend un rapport sur le déroulement du concours (composition du jury, durée des auditions etc.) et sur la qualité des candidatures présentées. Il comprend également quelques indicateurs permettant de suivre les éventuels biais de sélection à travers les étapes de la sélection. À cet effet, les écoles doctorales fournissent le nombre d'hommes et de femmes parmi les candidatures déposées, parmi les candidats convoqués pour l'audition et parmi les candidats classés en liste principale. Le même suivi est fait pour le nombre de candidats issus d'une formation d'UPSaclay,



d'une université étrangère ou d'un autre établissement français (voir par ex. le [bilan des concours 2019](#)¹³).

Les doctorants ont été interrogés sur la manière dont s'étaient déroulées les procédures d'admission dans l'école doctorale et ce qu'ils en pensaient (voir les [résultats de l'enquête 2023, page 51](#)).

- **Sur le principe**, lors de la dernière enquête **80% des doctorants se déclarent favorables à la systématisation des auditions**, d'abord parce que cela participe à la **reconnaissance du doctorat** en affirmant que l'entrée en doctorat est exigeante, mais aussi parce que c'est important pour la relation doctorant-encadrant, en plaçant dès le début les doctorants en responsabilité vis-à-vis de leur projet doctoral.
- **Sur la mise en œuvre**, concernant leur propre admission, **79%** des doctorants en 1^{ère} année estiment que les critères étaient clairs et transparents mais seuls **72%** des doctorants en 1^{ère} année en 2023 déclarent avoir été auditionnés par un jury ou une commission de l'école doctorale, alors que c'est normalement obligatoire pour tous depuis 2020. Une des mesures envisagées pour s'assurer que les auditions sont effectivement réalisées serait de faire figurer un lien vers le PV du Jury ou de la commission d'admission sur l'autorisation d'inscription en 1^{ère} année, comme cela a déjà été fait sur les autorisations de réinscription avec les rapports des comités de suivi individuel.

2.2.4 Diversification des régimes d'inscription et lutte contre la précarité.

Si le financement des thèses est la norme en sciences et technologies et en sciences de la vie et santé, ce n'est pas le cas en sciences humaines et sociales, notamment dans les disciplines où il est d'usage que les étudiants soient à l'origine de leur sujet de thèse.

Depuis 2016, les doctorants et leurs encadrants ont été régulièrement interrogés sur la question du financement des thèses (par ex. [rapport d'enquête 2019](#)¹⁴ et [résultats de l'enquête 2023](#)). À titre d'illustration, en 2023, à la question « À votre avis, faut-il que tous les doctorant.e.s, sans

¹³ Document figurant parmi les documents preuves sous l'intitulé : Annexe 12 – Bilan concours 2019.pdf

¹⁴ Document figurant parmi les documents preuves sous l'intitulé : Annexe 13 - Rapport_de_bilan_2019-2020.pdf



exception, perçoivent une rémunération pour préparer leur doctorat ? », 44% des encadrants d'UPSaclay répondent « *Oui avec un contrat doctoral de droit public ou de droit privé* », 23% « *Oui, avec un contrat de travail ou une bourse* », 24% « *Non, il faudrait aussi laisser la possibilité à des personnes qui ont une activité principale qualifiée et stable de préparer une thèse en parallèle* » et seulement 6% répondent « *Non, il faudrait prévoir d'autres exceptions* ». Ces exceptions pouvant d'ailleurs être des conditions non précaires (retraité par exemple). Ces enquêtes ont servi de base pour mieux encadrer les conditions financières de déroulement des thèses à l'Université Paris-Saclay.

Si les encadrants et les directeurs d'unités s'engageaient, dès 2016, à travers la signature de la charte du doctorat, à ne pas engager de projets doctoraux dans des conditions financières difficiles, la mise en application restait parfois inégale. À partir de 2020, le règlement intérieur du doctorat qui a été adopté à l'unanimité en conseil de politique doctorale et en commission de la recherche du conseil académique a prévu des règles explicites à ce sujet.

Le diplôme de doctorat peut s'obtenir dans le cadre de la formation initiale, de la formation tout au long de la vie ou d'une validation des acquis de l'expérience.

En **formation initiale** le doctorat est préparé à temps plein (incluant les missions complémentaires). La durée fixée initialement pour la préparation de la thèse est alors de 3 ans. Au-delà de 3 ans, des prolongations de la durée de préparation de la thèse sont possibles, à titre dérogatoire.

- Un **financement dédié** à la préparation de la thèse est obligatoire pour une inscription en formation initiale. Le financement LPR a permis d'accompagner cette évolution dans les écoles doctorales de SHS en augmentant le nombre de contrats doctoraux dans ces écoles doctorales.
- Le **montant de référence** de ce financement correspond à la rémunération du contrat doctoral de droit public, le seuil minimal est le SMIC.

L'inscription en formation tout au long de la vie (FTLV) (hors formation initiale) concerne deux catégories de doctorants :

- Ceux qui ont obtenu leur dernier diplôme d'enseignement supérieur en formation initiale plus de deux ans avant la date envisagée de première inscription en doctorat (**reprise d'études**),
- Ceux qui préparent leurs thèses en parallèle d'une activité principale, qualifiée et stable, autre que la préparation de la thèse, quelle que soit la



date d'obtention de leur dernier diplôme. L'activité principale est définie comme l'activité qui apporte plus de la moitié des revenus (**formation continue**).

Un financement dédié à la préparation de la thèse n'est pas exigé en FTLV, mais une commission **au niveau du collège doctoral**, s'assure, en amont de la première inscription en doctorat, que les conditions matérielles et financières sont réunies pour le bon déroulement de la thèse, sur toute la durée de la thèse.

En 2022-2023, par exemple, parmi 1105 premières inscriptions en doctorat, 937 étaient en **formation initiale**, financées au-dessus du seuil et à temps plein (soit **85%**). 168 ont été examinées par la commission FTLV, dont 93 (soit **8,4%**) étaient en **reprise d'études**, financées au-dessus du seuil et à temps plein et 75 (soit **6,8%**) étaient en **formation continue** (à temps partiel et non financées pour la thèse, mais avec un emploi principal qualifié et stable). Seuls 2 dossiers ont dû être refusés par la commission du fait de conditions potentiellement précaires pour le déroulement de la thèse.

2.2.5 Conditions de déroulement des thèses

En plus des conditions de rémunération des doctorants, les écoles doctorales sont aussi invitées à veiller à ce que les doctorants soient dans de bonnes conditions pour mener leurs travaux de recherche au sein de leurs laboratoires.

En signant la **charte du doctorat**, les encadrants et les directeurs d'unités s'engagent à ne lancer de nouveaux projets doctoraux que si les conditions scientifiques, matérielles et financières sont réunies pour permettre le bon déroulement des travaux de recherche des doctorants et la disponibilité de leurs encadrants. En signant cette même charte, les doctorants sont informés de leurs droits et devoirs et, notamment, de leur droit à disposer d'un bureau où s'installer et travailler et des moyens nécessaires à la conduite du projet doctoral et à la valorisation de leurs travaux et de leurs résultats.

Pour suivre la mise en œuvre de ces engagements, les doctorants sont ensuite régulièrement interrogés sur les conditions scientifiques et matérielles de déroulement de leurs thèses (par ex. pages 99 à 107 des [résultats de l'enquête 2023](#)). Les résultats sont analysés avec les écoles doctorales, présentés aux encadrants et aux doctorants et diffusés largement.

Les doctorants apparaissent largement satisfaits ou très satisfaits de leur situation.



À la question « Quel est votre niveau de satisfaction vis-à-vis de votre **expérience du doctorat en général** ? », **29%** se déclarent **très satisfaits**, **50% satisfaits**, 19% neutres, 6 insatisfaits et 2% très insatisfaits.

Ils sont également satisfaits des **conditions matérielles** de déroulement de leurs thèses (locaux, équipements, moyens pour réaliser leur projet doctoral, matériel informatiques) mais avec des réponses plus contrastées selon les domaines disciplinaires, en particulier en ce qui concerne les **moyens dont ils disposent pour partir en mission**. Selon les résultats de l'enquête, les couts de mission peuvent être en tout ou partie à la charge de 7% des doctorants en sciences humaines et sociales.

Un travail devrait être mené avec les Graduate Schools concernées et les tutelles des laboratoires pour que la situation évolue et que tous les doctorants puissent communiquer leurs travaux dans au moins une conférence ou un colloque international au cours de leur thèse.

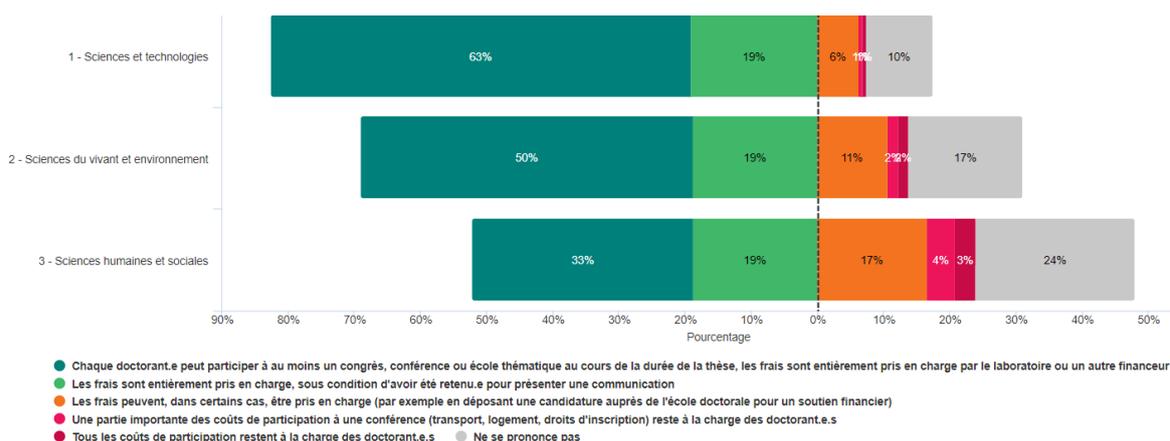


Figure 4 : Réponses des doctorants de l'UPSaclay à la question « De quel soutiens financiers peuvent bénéficier les doctorant.e.s pour la participation à des congrès, conférences, écoles thématiques ? » selon le domaine disciplinaire.

2.2.6 Plaidoyer pour l'amélioration de l'attractivité du doctorat

La VP Doctorat de l'Université Paris-Saclay s'est fortement investie, en particulier au sein du RNCD, pour promouvoir des mesures d'amélioration des conditions de déroulement des thèses, dont plusieurs ont donné lieu à des mesures nationales. Lors de la concertation en amont de la Loi pour la Recherche (LPR), adoptée fin 2020, des démarches ont été menées auprès du MESR, du conseiller présidentiel chargé de ce sujet, de la commission du sénat chargée de cette thématique et de nombreux autres interlocuteurs. Il s'agissait de demander une revalorisation de la rémunération des doctorants et une augmentation du nombre de contrats doctoraux « ministère », un cadre mieux adapté pour les doctorants boursiers (qui a abouti à la



convention de séjour recherche) et des mesures pour résorber les situations précaires de déroulement des thèses qui donnent une image négative du doctorat et nuisent à son attractivité en général.¹⁵

2.2.7 Suivi des inscriptions en 1^{ère} année de doctorat

Depuis 2020, les conditions d'admission en doctorat sont ainsi devenues plus exigeantes, à la fois sur le processus d'admission, que sur les conditions de rémunération des doctorants et sur les conditions matérielles de déroulement des thèses.

Pour vérifier l'impact de ces mesures, un suivi régulier des admissions et des inscriptions en 1^{ère} année a été réalisé (sur leurs effectifs, mais aussi sur leurs parcours avant le doctorat, la part d'hommes et de femmes, où les régions du monde dont ils sont originaires (voir par ex. [le rapport de bilan 2021](#)¹⁶).

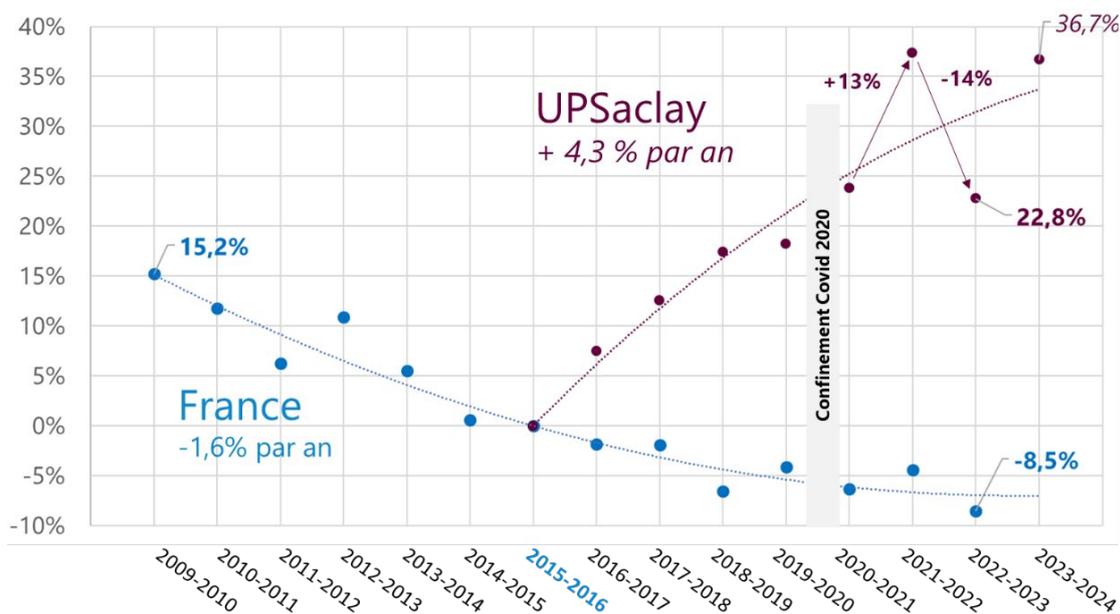


Figure 5 : Évolutions comparées des inscriptions en doctorat en France et à l'Université Paris-Saclay en variation depuis l'année 2015-2016. Les inscriptions à l'Université Paris-Saclay sont « à périmètre constant » c'est-à-dire sans les doctorants inscrits dans les établissements membre de la ComUE entre 2015 et 2018 mais qui ont ensuite rejoint l'institut Polytechnique de Paris.

¹⁵ Document figurant parmi les documents preuves sous l'intitulé : Annexe 14 - Contribution du RNCD concertation LPPR.pdf

¹⁶ Document figurant parmi les documents preuves sous l'intitulé : Annexe 15 - Rapport_de_bilan_2020-2021.pdf



Entre 2015-2016 et 2023-2024 le nombre d'inscriptions en 1^{ère} année est passé de 900 à 1230, soit une augmentation de près de 37%, en contraste avec le reste de la France, où, sur la même période, les effectifs ont diminué.

Les inscriptions en 1^{ère} année en 2020-2021 ont été peu affectées par la pandémie du Covid-19. Au moment du déclenchement du confinement, les étudiants avaient déjà leurs stages de master 2. Les financements de thèse devant débuter en septembre étaient déjà identifiés. Une forte augmentation a en revanche été constatée en 2021-2022 suivie, depuis 2022-2023, d'un retour vers la tendance. Cette augmentation transitoire des effectifs de 1^{ère} année a été associée à une augmentation transitoire du nombre de doctorants diplômés d'une grande école. On suppose qu'ils ont pu choisir la voie de la recherche plutôt qu'une insertion à Bac+5 du fait d'un contexte économique moins favorable pour l'emploi des jeunes diplômés.

L'attractivité de l'Université Paris-Saclay auprès des étudiants s'est développée sur la période d'évaluation (communication plus efficace, classements internationaux etc.) et a contribué à l'augmentation constatée des inscriptions. Mais cette augmentation est aussi le résultat de changements d'organisation qui ont fortement limité la perte de candidats entre l'admission et la signature du contrat de travail et d'une plus grande capacité des chercheurs à mobiliser des financements de thèses dans un environnement plus favorable sur ce plan.

Le rapprochement géographique, en particulier, de centres de R&D d'entreprises avec les laboratoires de recherche de l'Université Paris-Saclay a permis d'intensifier les partenariats. Entre les années académiques 2018-2019 et 2022-2023, **le nombre d'inscriptions en CIFRE en 1^{ère} année a augmenté de 25%**, dont 20% depuis la création de l'EPE en 2020.

L'université a également bénéficié des dispositifs de soutien au doctorat mis en place dans le cadre de la LPR, principalement des contrats doctoraux supplémentaires sur la subvention pour charge de service public et via les CIFRE et la revalorisation du montant des contrats doctoraux.

Le nombre de thèses en cotutelle internationale a également augmenté de 10% sur la période et, malgré la pandémie de Covid-19, le nombre de doctorants étrangers en 1^{ère} année de doctorat est resté relativement stable.



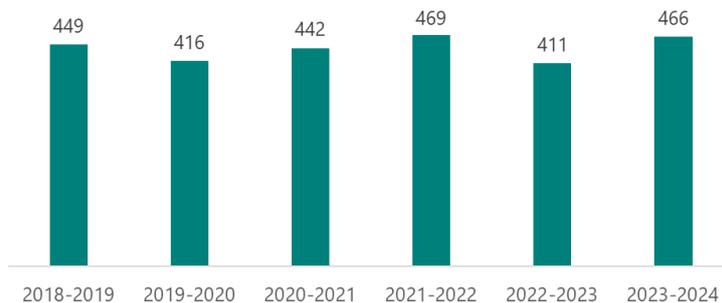


Figure 6 : Nombre de doctorants étrangers inscrits en 1^{ère} année de doctorat par année universitaire d'inscription.

Cette évolution globalement favorable recouvre cependant des réalités contrastées selon les secteurs disciplinaires. Le secteur du droit a en particulier signalé à plusieurs reprises des difficultés sur les inscriptions comme sur les soutenances. Une analyse plus détaillée a donc été réalisée pour le domaine du Droit¹⁷. Elle montre des difficultés réelles (par exemple sur les effectifs : 41 inscrits en 1^{ère} année en 2015-2016, 22 en 2023-2024), elle montre aussi que la situation n'est pas spécifique à l'Université Paris-Saclay et que les évolutions à UPSaclay sont conformes aux évolutions dans le reste de la France. Des recommandations ont été faites après échanges, notamment, avec l'association nationale des docteurs en Droit et avec les directeurs adjoints de l'école doctorale pour améliorer la situation¹⁷. Un travail spécifique devra en particulier être mené pour assurer une cohérence entre la durée de la thèse et celle du financement et **réduire les taux d'abandon**.

2.3 Le cadre de la formation des doctorants

Le [cadre général de la formation des doctorants](#)¹⁸ a été adopté, après avis de l'assemblée des représentant.e.s des doctorant.e.s et de l'assemblée des directeurs et des directrices des écoles doctorales.

2.3.1 Objectif 1 : développer l'approche en compétences

Le **premier objectif** est d'encourager chacun à veiller au développement des compétences des doctorant.e.s, à la préparation de leur devenir professionnel et à aborder la formation doctorale



¹⁷ Document figurant parmi les documents preuves sous l'intitulé : Annexe 16 - Note-Etat des lieux et Diagnostic Droit UPSaclay vs National.pdf

¹⁸ Document figurant parmi les documents preuves sous l'intitulé : Annexe 17 -



comme un ensemble, incluant la formation par la pratique de la recherche en laboratoire sur leur sujet de thèse et les activités et formations doctorales hors recherche.

Cela conduit à transformer progressivement les pratiques des écoles doctorales, en définissant :

- des obligations en matière d'activités et de formations doctorales hors recherche qui portent sur la **nature des formations à suivre par les doctorants** plutôt que sur un nombre d'heures (éthique de la recherche et intégrité scientifique, enjeux de la science ouverte, enjeux du développement durable et soutenable, « agir contre les Violences Sexistes et Sexuelles (VSS) », cycles de séminaires, écoles thématiques etc. pour conforter leur culture scientifique, préparer leur poursuite de carrière, ouverture internationale).
- un cadrage du **volume d'activités et de formations doctorales hors recherche à suivre** donné en « points / ECTS » plutôt qu'en heures pour favoriser la variété des formes d'apprentissage, avec approximativement **un point par compétence du référentiel RNCP**. Ce cadrage est volontairement **flexible pour pouvoir s'adapter aux profils et aux parcours de chacun**. 20 et 30 points devront ainsi être consacrés à des formations et activités doctorales hors recherche sur les 180 points de l'ensemble de la formation doctorale (soit 10 à 15% du temps), dont 6 à 15 points pour des formations mobilisables de suite pour le projet doctoral et la préparation de la thèse, 6 à 15 points pour préparer son projet professionnel et 6 à 15 points pour les formations mobilisables « au long cours » (culture scientifique élargie, ouverture internationale etc.).
- une **mobilisation des comités de suivi individuel** pour le suivi de l'avancement de la formation des doctorants et du développement de leurs compétences. Les doctorants doivent présenter leur portfolio complété avant chaque réunion de leur CSI et celui-ci aura à se prononcer dans son rapport sur l'état d'avancement de leur formation et à leur faire des recommandations. Cela permet de s'appuyer sur les rapports des CSI pour délivrer une certification d'acquisition d'un ou plusieurs blocs de compétences en cas d'arrêt sans soutenance.

Cadre_formation_doctorale_et_compétences.pdf



La transformation des pratiques en matière de formation doctorale n'est pas complètement aboutie et demandera encore du temps. Remplacer un suivi quantitatif (heures de formation, nombre d'ECTS), qui peut éventuellement être assuré par le secrétariat de l'école doctorale ou via un système d'information, par un **suivi plus qualitatif**, mobilisant les membres du comité de suivi individuel et/ou la direction de l'école doctorale, requiert une acculturation de toute la communauté à l'approche en compétences.

2.3.2 Objectif 2 : donner de la lisibilité au catalogue des formations doctorales

Le **second objectif** est de faciliter, en définissant un cadre commun et en harmonisant les critères de validation, la coordination des divers acteurs qui contribuent à l'alimentation du catalogue des formations et des activités doctorales complémentaires (le pôle « formation transverse » de la maison du doctorat, les écoles doctorales, les Graduate Schools ou encore des porteurs de programmes doctoraux interdisciplinaires, l'alliance européenne EUGLOH, ...) et de rendre plus lisible le catalogue des formations destinées aux doctorants.

Un travail important a été conduit, en particulier par le pôle « Formations transverses » de la Maison du Doctorat. En effet, lors de la création du doctorat commun, le catalogue de formations a été constitué en agrégeant l'ensemble des formations proposées par les différentes institutions qui ont rejoint l'Université Paris-Saclay. Cela a abouti à un catalogue très fourni, mais aussi très peu lisible et très hétérogène. La mise en commun des formations transverses avait aussi conduit à des difficultés et des attentes d'harmonisation exprimées par les représentants des doctorants, certaines écoles doctorales acceptant de valider en tant que formations doctorales certaines activités (participation au forum emploi, heures de formation données par les doctorants) et d'autres non.

Le nouveau cadre assure que chaque formation ou activité proposée par la Maison du Doctorat ou d'autres acteurs cible une compétence du référentiel des compétences des docteurs et puisse ainsi être validée par toutes les écoles doctorales.

Les niveaux de « reconnaissance » en termes de « points / ECTS » des formations ont également été harmonisés. Pour cela, un travail a été fait pour harmoniser les titres et les durées de formations avec des objectifs similaires et regrouper certaines petites formations (par ex. formation Zotero) pour les inclure en tant qu'éléments dans des parcours plus complets (la formation Zotero est maintenant incluse dans un parcours de formation à la bibliographie et à la veille scientifique).



Enfin, un effort a également été fait pour augmenter le nombre de formations proposées en anglais et en SPOC / MOOC et pour proposer des formations à la communication scientifique écrite ou orale en anglais, en particulier avec l'**Academic Writing Center**. Pour mémoire l'[Academic Writing Center](#) est un service de l'Université Paris-Saclay proposé à tous les chercheurs pour écrire, enseigner ou prendre la parole en anglais lors de conférences. Des formations collectives sont proposées aux doctorants dans le catalogue des formations doctorales transverses mais aussi des sessions individuelles pour finaliser un article ou se préparer pour une conférence.

Le catalogue des formations transverses est fourni parmi les documents preuves, pour l'année 2022-2023, avec le nombre d'inscrits, les taux de participation, les évaluations des doctorants¹⁹. En 2022-2023, 9983 inscriptions à des formations transverses ont été enregistrées et 6119 ont été validées, soit en moyenne 1,5 formations transverses par doctorant et par an. Les doctorants suivent également des formations plus disciplinaires, proposées par les écoles doctorales, les Graduate Schools ou d'autres acteurs et des formations « hors catalogue ».

Catalogue 2023-2024 Catégorie de formations	EN	FR	FR et EN
Se former à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique			1
Se former à la science ouverte et aux données de la recherche	11	22	
Se former aux enjeux du développement soutenable		6	
Préparer son devenir professionnel - Identifier ses compétences, découvrir le marché de l'emploi, se préparer aux entretiens	7	16	1
Préparer son devenir professionnel - Parcours « Carrières de docteurs : Enseignement du supérieur »	7	108	
Préparer son devenir professionnel - Parcours « Carrières de docteurs : R&D en entreprise »		8	
Préparer son devenir professionnel - Parcours « Carrières de docteurs : Entrepreneuriat DeepTech »		1	
Préparer son devenir professionnel - Parcours « Carrières de docteurs : Médiation, communication et journalisme scientifique »	15	15	

¹⁹ Document figurant parmi les documents preuves sous l'intitulé : Annexe 18 - Catalogue 2022-2023-avec les évaluations des doctorants.xlsx



Préparer son devenir professionnel - Parcours « Carrières de docteurs : Valorisation de projets de recherche innovants »	7	12	
Préparer son devenir professionnel - Parcours « Carrières de docteurs : Tous experts ! Conseil et expertise »	en rénovation		
Rédaction de la thèse ou exposition écrite ou orale des travaux de recherche	66	27	
Se former à l'animation d'un collectif professionnel, à la prévention des risques psychosociaux, des violences sexistes et sexuelles, des harcèlements et des discriminations		1	
Favoriser l'ouverture internationale	2		
Méthodes, outils, techniques et concepts mobilisables pour la réalisation des travaux de recherche doctoraux	3	14	
Ensemble	118	230	2

En 2023-2024²⁰, 350 formations transverses sont proposées aux doctorants, dont 120 en anglais, les objectifs en termes de compétences ciblées du référentiel RNCP sont précisées pour chacune.

2.4 Préparation et suivi du devenir professionnel des docteurs.

2.4.1 Enjeux

Les universités et établissements français délivrent chaque année en France environ 14000 diplômes de doctorat. Ces docteurs s'orientent vers diverses carrières, parmi lesquelles les carrières académiques représentent entre 1500 et 2000 postes par an en France.

L'attractivité du doctorat est dépendante de la représentation que se font les étudiants qui envisagent de s'orienter vers le doctorat des perspectives professionnelles des docteurs. Ces perspectives sont bonnes voire très bonnes actuellement (voir les [résultats de l'enquête emploi UPSaclay](#), voir les [résultats au niveau national](#)). Malheureusement, les représentations qui circulent dans le grand public n'ont pas été actualisées et le doctorat reste souvent vu comme un diplôme qui prépare aux carrières académiques mais n'apporte pas nécessairement de plus-value pour d'autres carrières. Cette vision limite l'attractivité du doctorat auprès des étudiants et engendre un certain niveau d'inquiétude des doctorants sur leur devenir professionnel

²⁰ Document figurant parmi les documents preuves sous l'intitulé : Annexe 19 - Catalogue 2023-2024 - Liste des formations compétences RNCP.xlsx



(voir les résultats de l'enquête auprès des doctorants, page 163).

L'Université Paris-Saclay s'est donc attachée à faire connaître aux doctorants la variété des débouchés pour lesquels leur doctorat pourra être une plus-value et à agir pour faire évoluer ces représentations et les rapprocher de la réalité.

2.4.2 Le suivi du devenir professionnel des docteurs

Pour caractériser la situation de l'emploi des docteurs, l'Université Paris-Saclay participe à l'enquête nationale IPDOC sur le devenir professionnel des docteurs qui est organisé par le service SIES du MESR.

Jusqu'en 2022, l'enquête était réalisée tous les 2 ans au niveau national et suivait le devenir des docteurs à 1 an et à 3 ans après leur soutenance. Elle a évolué pour mettre en œuvre l'obligation de suivi annuel du devenir professionnel des docteurs jusqu'à 5 ans après leur soutenance introduite par la LPR. Mais la mise en place de la nouvelle plateforme d'enquête a subi des retards et l'enquête sur la situation professionnelle des docteurs au 1^{er} décembre 2023 est encore en cours au moment où ce rapport est écrit. Les [résultats de l'enquête sur l'emploi des docteurs](#)²¹ présentés en annexe, portent donc sur le devenir professionnel des docteurs au 1^{er} décembre 2021. Un taux de réponse de 67% avait été obtenu.

Malgré un impact visible de la pandémie de Covid-19, la [situation de l'emploi des docteurs est satisfaisante](#), avec un taux de chômage de 3,7% toutes disciplines confondues, **87% des doctorants qui se déclarent satisfaits ou très satisfaits de leur emploi**, des rémunérations moyennes en France en entreprise de l'ordre de 43k€ brut annuel après le doctorat, notamment.

69% des docteurs sont en emploi en France et 31% à l'étranger. 20% des français sont en emploi à l'étranger et 49% des étrangers. Pour 68% de ces derniers, le départ à l'étranger était choisi, pour 13% subi et 19% n'avaient pas l'intention de rester en France.

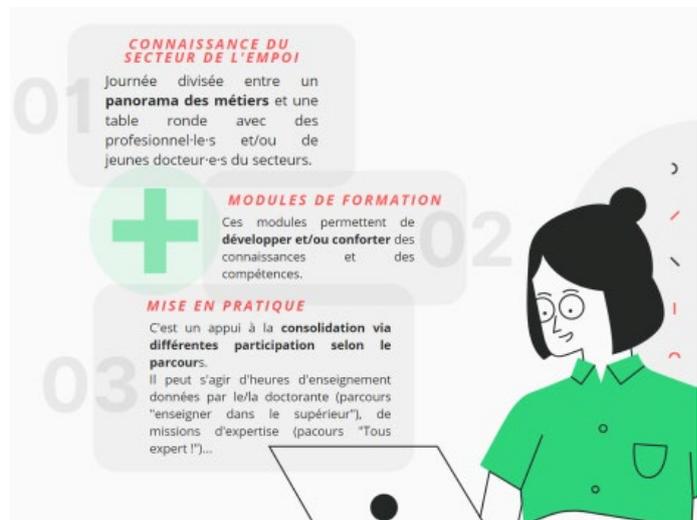
Le premier secteur d'emploi, est la R&D, qui, un an après la soutenance, représente 47% des emplois, suivi par le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche académique (43%), puis les métiers du conseil et de l'expertise (13%) et ceux de la valorisation de la recherche (11%).

²¹ Document figurant parmi les documents preuves sous l'intitulé : Annexe 20 - IPDOC_UPSaclay.pdf



2.4.3 Les parcours carrières de docteurs

La Maison du Doctorat propose aussi des parcours « carrières de docteurs » aux doctorants de l'Université Paris-Saclay. Ces parcours ont été construits en s'appuyant sur les [résultats de l'enquête sur l'emploi des docteurs](#)²². Cela permet, par exemple, d'identifier des jeunes docteurs pouvant témoigner, lors de tables rondes, de leur expérience dans divers secteurs professionnels ou de dimensionner les différents parcours en termes d'effectifs de doctorants à accueillir.



Chaque parcours permet au doctorant de **découvrir un secteur professionnel** ciblé (journée de connaissance du secteur d'emploi), de participer à des **modules de formations** et de mettre en pratique les acquis de ce parcours, par des **misés en situation ou des activités complémentaires**. Les parcours peuvent être suivis « à la carte » ou en intégralité et permettre alors **l'obtention d'un label**.

6 parcours « carrières de docteurs » sont proposés

- [« Carrières académiques »](#)
- [« R&D en entreprise »](#)
- [« Entrepreneuriat Deeptech »](#)
- [« Tous experts ! Conseil et expertise »](#)
- [« Métiers de la Valorisation de projets de recherche innovants »](#)
- [« Médiation, communication et journalisme scientifique »](#)

Ces parcours sont intégrés dans la rubrique des formations à suivre pour la formation doctorale et dont les compétences sont « mobilisables pour la mobilité professionnelle ». Cet ensemble doit donner lieu à 6 à 15 points.

En 2022-2023, le parcours [« Entrepreneuriat Deeptech »](#) a été rénové. Ce travail a déjà permis de faire passer le nombre de doctorants formés

²² Document figurant parmi les documents preuves sous l'intitulé : Annexe 20 - IPDOC_UPSaclay.pdf



d'environ **40 à 150**. La création, en 2024, d'un Pôle Universitaire d'Innovation à l'Université Paris-Saclay permettra à ce parcours de prendre encore de l'ampleur, avec, en particulier, le recrutement d'une personne à temps plein pour organiser et gérer ce parcours de formation des doctorants.

- Le premier objectif de cette rénovation est de passer de 3% d'une cohorte de doctorants (40 doctorants/an) formés à l'entrepreneuriat à 20% (260 doctorants/an).
- Le second est que les doctorants s'imaginent un jour travailler dans une startup, être un acteur ou inspirateur d'un projet entrepreneurial ou entreprendre eux-mêmes, à partir de **idées, connaissances ou compétences développées en doctorat**. Pour cela, il était nécessaire de revoir les formations « entrepreneuriat » qui étaient proposées jusqu'ici, pour **lier davantage l'entrepreneuriat à la recherche**, privilégier la Deeptech et prendre le temps de bien faire comprendre les similarités et dissimilarités entre chercheur et entrepreneur.
- Le troisième est de repérer, au sein de leur GS, et convaincre ceux qui ont les idées les plus prometteuses d'aller plus loin et **faire émerger davantage de vrais projets** qui pourront être accompagnés par les dispositifs les mécanismes d'accompagnement de l'innovation du site.

En 2023-2024, les deux parcours « Carrières académiques » et « R&D en entreprises » ont également été rénovés, avec là encore, une forte augmentation du nombre de participants.

Historiquement, les formations à l'enseignement, avaient principalement pour objet d'accompagner les doctorants-enseignants et de leur donner la formation de base de l'enseignant débutant. La rénovation de ce parcours avait surtout pour objet d'en faire un véritable « parcours carrières », avec, par exemple, une série de formations pour préparer les doctorants à leurs futures démarches pour accéder aux emplois académiques (préparer son audition, par ex.). Il s'agissait aussi de leur apporter les clés essentielles pour comprendre le fonctionnement du milieu professionnel dans lequel ils souhaitent s'intégrer. La journée « [Nouvelles perspectives pour l'enseignement supérieur et la recherche : regards croisés sur les carrières académiques dans un monde en transition](#) » a permis de broser le paysage du secteur académique à travers des tables rondes, des présentations et des débats. Cette journée d'ouverture du parcours « Carrières académiques » a



été attractive en permettant d'accueillir plus de 250 participants en présentiel et une centaine en distanciel.

Une [journée d'ouverture du parcours](#) « **R&D en entreprise** » a été organisée le 18 Mars 2024 et a réuni, dès sa première édition, 241 doctorants venant de diverses disciplines (64 étaient rattachés à la GS Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes, 38 à la GS de Chimie, 34 à la GS Life Science & Health etc.). Le parcours comprend également des modules de formation, et un cycle de visite d'entreprises qui est encore en cours, mais qui a déjà permis aux doctorants de visiter les centres de recherche de Opus (12 doctorants), Safran Landing system (22), Servier (19), Thalès (19), Yposkesi (14)... Enfin, le parcours prévoit une immersion de 5 jours en entreprises avec, au choix, l'un des objectifs suivants pour ces 5 jours :

- **Mission R&D**, question à résoudre en mode collaboratif sur un sujet précis apporté par une entreprise,
- **Audit** de la stratégie de **recrutement** et du management de **carrière** du chercheur dans une entreprise, rapport d'étonnement,
- **Audit de la stratégie de R&D** d'une entreprise, rapport d'étonnement,
- **Invente ton poste dans l'entreprise**, présentation d'un métier à inventer pour que l'entreprise bénéficie de la valeur ajoutée du docteur
- **Écris-nous le sujet de thèse** à lancer en partenariat entre l'entreprise et le laboratoire,

À noter que les deux parcours « Entreprenariat DeepTech » et « R&D en entreprise » sont organisés avec le concours d'entreprises du site et en particulier les entreprises réunies au sein du Comité des Représentants des Secteurs Socio-économiques (**CoRSE**). Elles proposent des visites, mettent à disposition des locaux etc.

2.5 L'accompagnement et le suivi des doctorants

2.5.1 Les comités de suivi individuels

Les comités de suivi individuels des doctorants ont été introduits dans la réglementation nationale en 2016, à la demande des représentants des doctorants et des doctorantes.

Après une période d'observation de 5 ans, le réseau national des collègues doctoraux a mené, en 2021, une [enquête nationale](#) auprès des doctorants et de leurs encadrants. L'enquête comprenait une rubrique portant sur les



comités de suivi ([pages 57 à 61 du rapport](#)) et une restriction aux doctorants inscrits à UPSaclay a été faite. Cette enquête a montré que ces comités étaient très appréciés des doctorants et a conduit à identifier une **série de recommandations pour les améliorer** qui ont été communiquées au ministère. En 2022, à l'occasion de la révision de l'arrêté de 2016 liée à la LPR, la réglementation nationale sur les CSI a aussi été révisée. Le nouveau cadre national des comités de suivi qui en résulte intègre une large partie des évolutions recommandées. Une part de ces mesures étaient déjà mises en œuvre à l'Université Paris-Saclay depuis 2020 (annualisation, déroulement en 3 parties, consultation des doctorants sur la composition de leur comité...).

Les réponses à cette enquête soulignaient aussi l'importance d'accompagner les membres des comités de suivi dans leur mission. Une des recommandations du rapport d'enquête était de fournir un [guide du comité de suivi individuel](#)²³ aux membres de ces comités pour expliquer clairement ce qui est attendu d'eux, rappeler les règles s'appliquant à l'organisation et au fonctionnement de ces comités, et pour apporter des ressources et des réponses aux questions fréquemment posées.

Depuis fin 2022, l'avis du comité de suivi individuel (CSI) est requis pour la réinscription. Le rapport du comité de suivi tient lieu d'avis. Ce rapport est déposé par le président du CSI et accessible, via un lien cliquable, depuis l'autorisation de réinscription. Cela a permis d'une part de **systematiser les comités de suivi individuels** et d'autre part d'assurer un certain **niveau de qualité des rapports produits**. Quelques CSI ont été invités à retravailler leurs rapports lorsque ceux-ci étaient très inadaptés (rapports se limitant à « RAS », par exemple).

L'enquête 2023 du RNCD a permis de faire le point sur le ressenti des doctorants et de leurs encadrants sur ces nouvelles dispositions. Les résultats complets de l'enquête, restreints aux seuls doctorants de l'Université Paris-Saclay et à leurs encadrants, sont accessibles [ici](#), mais quelques points importants sont résumés ci-dessous :

- Au moment de l'enquête, en janvier 2023, 85% des doctorants et des doctorantes avaient été informés des changements, mais 15% ont été informés en répondant à l'enquête.
- **87% des doctorants étaient satisfaits ou très satisfaits des évolutions**

²³ Document figurant parmi les documents preuves sous l'intitulé : Annexe 21 - Guide_du_comite_de_suivi.pdf



de la réglementation nationale sur les CSI.

- 55% des doctorants qui avaient déjà eu un CSI ont déclaré être très satisfaits et 36% satisfaits de leur propre CSI, tandis que 7% en étaient assez insatisfaits et 2% très insatisfaits. Au final, 92% des doctorants se déclarent satisfaits vis-à-vis de leur propre CSI.
- **73% des doctorants déclarent avoir eu un droit de regard sur la composition de leur CSI** (la consultation des doctorants sur la composition de leur CSI est désormais obligatoire dans la réglementation nationale, mais ce n'était pas encore le cas au moment de l'enquête). Leur niveau de satisfaction à l'égard de leur CSI est beaucoup plus fort quand ils ont été consultés sur sa composition.

Réponses à la question : "Avez-vous eu un droit de regard sur sa composition ?" (selon l'axe vertical) des doctorants dont le comité de suivi individuel s'est déjà réuni au moins une fois et satisfaction exprimée (échelle de couleur) vis à vis de ce comité de suivi.

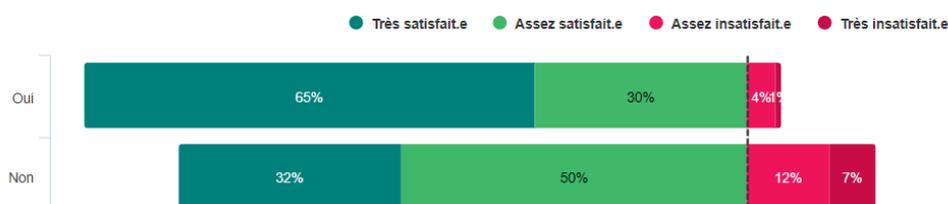


Figure 7 : Réponses des doctorants de l'Université Paris-Saclay qui ont déjà eu un CSI à la question « Avez-vous eu un droit de regard sur la composition de votre CSI ? » selon qu'ils déclarent avoir été consulté (oui) ou ne pas avoir été consulté (non) sur sa composition.

2.5.2 Les abandons et arrêts de thèse

Une **étude sur les arrêts de thèse sans soutenance**²⁴ a été réalisée à partir des données (anonymisées) du réseau national ADUM qui comprend plus de 5356 inscriptions en doctorat en première année en 2014-2015 et 12181 inscriptions en 1^{ère} année en 2023-2024 sur l'ensemble des écoles doctorales adhérentes en France. Les résultats ont été comparés avec les données Adum de l'Université Paris-Saclay.

Pour chaque inscription en première année de doctorat d'une année universitaire donnée, le réseau Adum a communiqué, pour cette étude, la spécialité, le genre et l'issue du projet doctorat. C'est-à-dire une soutenance (avec la durée de la thèse), l'arrêt de la thèse (avec la durée jusqu'à l'arrêt) ou d'autres situations. Ces autres situations peuvent être des doctorants qui poursuivent la préparation de leur doctorat et quelques cas de transfert vers

²⁴ Document figurant parmi les documents preuves sous l'intitulé : Annexe 16 - Note-État des lieux et Diagnostic Droit UPSaclay vs National.pdf



un autre établissement. La période allant de 2014-2015 à 2023-2024 a été examinée.

Ces données permettent de déterminer un **encadrement** du taux d'arrêt de thèse sans soutenance.

- Le **taux minimal** est calculé comme le ratio entre le nombre de projets doctoraux arrêtés sans soutenance, dans une cohorte donnée, et le nombre d'inscrits en 1^{ère} année, dans cette même cohorte.
- Le **taux maximal** est calculé comme le ratio entre la somme du nombre de projets doctoraux arrêtés et du nombre dont l'issue est encore indéterminée, et le nombre d'inscrits en 1^{ère} année, dans cette même cohorte.
- Lorsque la part de thèses encore en cours augmente ces deux taux divergent puisque l'issue de ces thèses (soutenance ou arrêt) n'est pas encore connue. Ainsi, le taux minimum tend vers zéro en 2023-2024 tandis que le taux maximum tend vers 100%.

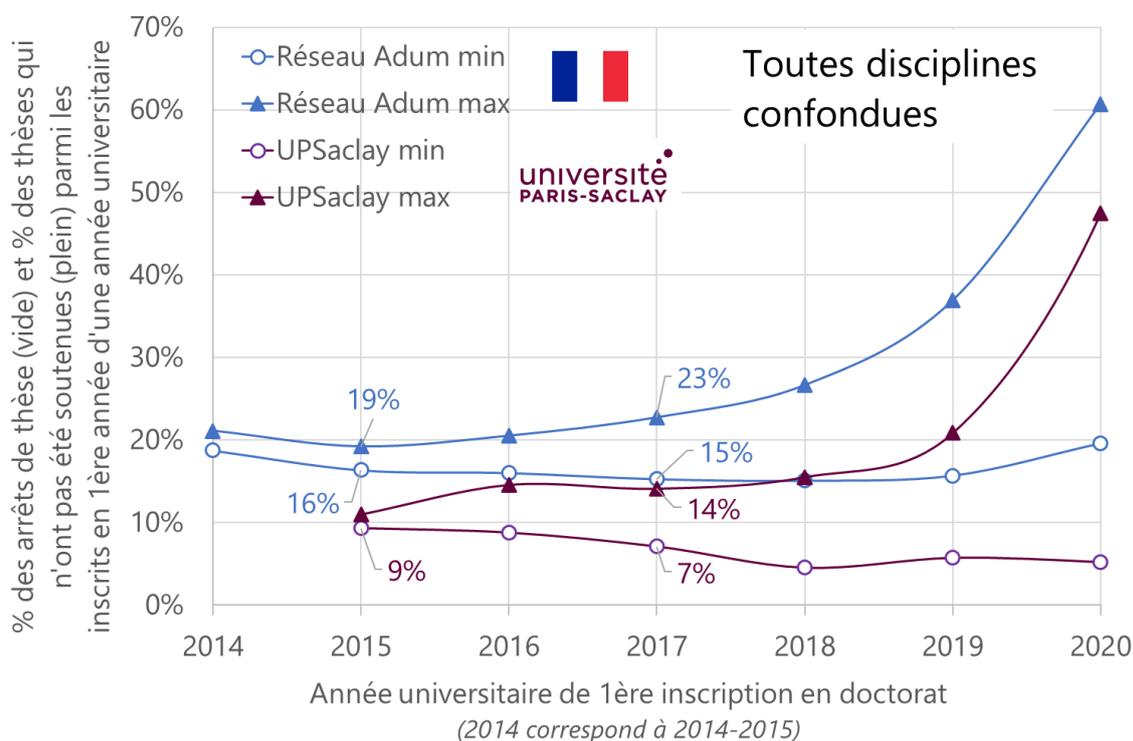


Figure 8 : Encadrement des taux d'abandon de thèse, en France et à l'Université Paris-Saclay.

Au niveau national, toutes disciplines confondues, le taux d'arrêt minimum est passé de **16%** pour la cohorte de ceux qui s'étaient inscrits en 1^{ère} année de doctorat en 2015-2016 à 15% en 2017-2018. Sur la même période, la



borne supérieure que pourrait atteindre le taux d'arrêt une fois que l'issue de chacun des projets doctoraux sera connue est passée de **19%** à 23%.

À l'Université Paris-Saclay, sur la même période, les taux d'arrêt sans soutenance sont beaucoup plus faibles qu'au niveau national. Le taux d'arrêt minimum est ainsi passé de **9%** pour la cohorte de ceux qui s'étaient inscrits en 1^{ère} année de doctorat en 2015-2016 à 7% en 2017-2018. Sur la même période, la borne supérieure que pourrait atteindre le taux d'arrêt une fois que l'issue de chacun des projets doctoraux sera connue est passée de **9%** à 14%.

La mise en place des comités de suivi individuels, en 2016, même si ceux-ci n'étaient pas encore annualisés, semble avoir eu un effet positif sur l'arrêt des thèses, la décision d'arrêter la préparation de la thèse se produit plus tôt et la part des thèses arrêtées au-delà de 36 mois diminue drastiquement à partir de 2017.

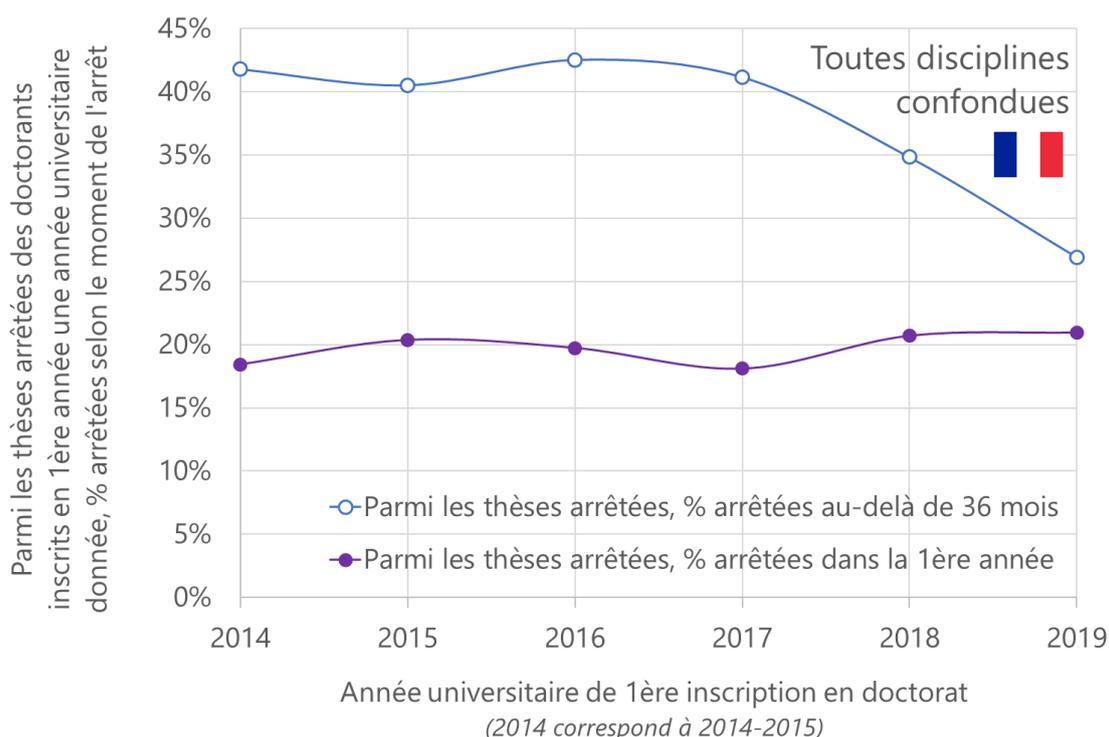


Figure 9 : Évolution du moment où se produisent les arrêts de thèse en France, visualisation de l'effet bénéfique de la mise en place des CSI.

L'annualisation des comités de suivi individuels n'a été généralisée en France que depuis fin 2022 et son impact sur les arrêts dans la 1^{ère} année ne pourront être observés qu'à partir de l'année 2024-2025.



À l'Université Paris-Saclay, l'annualisation des CSI a été mise en place dès 2020, mais elle restait diversement mise en place selon les écoles doctorales. La systématisation des auditions lors de l'admission et la généralisation des comités de suivi semblent en tout cas avoir un effet favorable sur les abandons.

En cas d'arrêt de thèse sans soutenance, l'Université Paris-Saclay indique aux doctorants qu'ils peuvent demander une **certification d'acquisition d'un ou plusieurs blocs de compétences du RNCP**. Même si le nombre de certifications délivrées est extrêmement faible, le fait que cette possibilité existe aide à tourner la page et à mieux gérer les arrêts de thèse sans soutenance.

2.5.3 Médiation et résolution des conflits

Deux dispositifs sont proposés pour [traiter des conflits](#)²⁵, entre deux personnes ou plus, qui affectent négativement le déroulement de la formation doctorale de doctorants inscrits à l'Université Paris-Saclay.

Au niveau de l'école doctorale : La médiation fait intervenir un tiers impartial qui aide les personnes en conflit à trouver elles-mêmes une solution de sortie du conflit, dans le respect de leurs intérêts respectifs. Si la médiation aboutit, elle se termine par un accord sur un protocole de sortie du conflit. Le médiateur n'est investi d'aucune autre autorité que celle résultant de la confiance que les personnes en conflit lui témoignent et de son expertise ou expérience en la matière.

Au niveau de l'établissement : La commission de résolution du conflit doit être mobilisée si la médiation a échoué ou si elle n'a pas pu être tentée. La commission est missionnée par la présidence de l'université Paris-Saclay pour écouter les parties prenantes du conflit, examiner les voies de sortie possibles et pour faire un rapport destiné à la présidence de l'université pour que celle-ci puisse arbitrer sur les mesures à prendre pour sortir du conflit avec ou sans l'accord de toutes les personnes en conflit.

La commission de résolution du conflit pourra également recommander à la présidence de mobiliser des référents ou cellules qui ont d'autres missions que les siennes. Elle pourra, par exemple, recommander de saisir le référent intégrité scientifique, le référent déontologie, la cellule harcèlement ou

²⁵ Document figurant parmi les documents preuves sous l'intitulé : Annexe 22 - Procedure_de_resolution_des_conflits_2023.pdf



encore de conduire une enquête administrative.

Une page web « [Que faire en cas de problème ?](#) » présente l'ensemble des dispositifs existants et des webinaires²⁶ sont régulièrement organisés destinés aux encadrants ou aux doctorants pour les sensibiliser à ces situations.

2.6 L'encadrement doctoral et l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR),

En matière d'encadrement doctoral et de cheminement vers l'HDR, l'Université Paris-Saclay a une **politique** qui valorise l'expérience d'encadrement avant l'HDR avec une progressivité depuis la prise de poste jusqu'au passage de l'HDR :

- Encouragement **dès la prise de poste** au co-encadrement de doctorants et à s'engager dans des activités préparant à diriger des thèses,
- **ADR1** : Il s'agit, dans le cadre d'une co-direction officielle, d'une **autorisation à diriger un doctorant sans HDR, avec un mentor** apportant un accompagnement et assurant la co-direction de la thèse. Cette dérogation est accordée pour une durée de quatre ans. Elle n'est pas renouvelable mais peut être suivie d'une autorisation à diriger seul un autre doctorant sans HDR ou d'une soutenance d'HDR.
- **ADR 2** : Il s'agit d'une **autorisation à diriger seul un doctorant sans HDR**. Cette dérogation est accordée pour une durée de quatre ans, elle est non renouvelable et fait l'objet d'un engagement à soutenir l'HDR avant ou dans l'année suivant la soutenance de la thèse encadrée.
- **Habilitation à diriger des recherches** (HDR), soit directement, soit après une ADR1 ou 2, soit après une ADR1 puis une ADR2

2.6.1 Co-encadrement et autres activités préparant à diriger des thèses

L'Université Paris-Saclay valorise les expériences avant l'HDR permettant de développer ses aptitudes à l'encadrement, telles que la participation à des comités de suivi individuel de doctorants, à des jurys d'admission en doctorat ou de soutenance, l'encadrement d'étudiants de master lors de stages de recherche en laboratoire et surtout le co-encadrement de doctorants. Les co-

²⁶ Document figurant parmi les documents preuves sous l'intitulé : Annexe 23 - Cadithe -2024-05-03-Gestion_des_Conflits.pdf



encadrants sont déclarés dans Adum et sont mis en visibilité en tant que membre de l'équipe d'encadrement (ils apparaissent sur theses.fr par ex.)

Les doctorants et les doctorantes ont été interrogés sur le nombre de personnes qui participaient à la direction scientifique de leurs travaux et sur ce qu'ils en pensaient, ainsi que sur la composition de leur équipe d'encadrement.

La pratique de la direction scientifique collégiale est très dominante à l'Université Paris-Saclay, 84% des doctorants sont co-encadrés (10 points de plus qu'au niveau national), avec des nuances selon le domaine disciplinaire. Dans **42%** des cas, le co-encadrement est intergénérationnel et associe un encadrant ou une encadrante en début de carrière et un directeur ou une directrice de thèse expérimenté. À noter que pour 28% des doctorants le co-encadrement associe des encadrants de disciplines différentes autour d'un projet interdisciplinaire. Pour 16% il s'agit d'une collaboration intersectorielle (CIFRE par ex.) et pour 13% d'une collaboration internationale.

L'encadrement collégial est également très apprécié des doctorants. 86% des doctorants co-encadrés estiment que c'est un avantage, pour 37% parce qu'ils ont plusieurs personnes à qui s'adresser au quotidien et pour 48% parce que les membres de l'équipe d'encadrement sont complémentaires, se coordonnent et s'entendent bien. Mais 2% se plaignent de tensions entre les membres de leur équipe d'encadrement et 5% que leurs encadrants ne se coordonnent pas assez et donnent des directives contradictoires ou que leurs rôles respectifs ne sont pas clairs.

2.6.2 Formations obligatoires pour les ADR1 ou ADR2

Les encadrants qui demandent une autorisation pour diriger une thèse sans HDR, s'engagent à suivre une **formation à l'encadrement doctoral**, une formation à **l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique**, la formation « **Agir contre les Violence Sexistes et Sexuelles** » de l'Université Paris-Saclay et une formation à la **science ouverte** dans les trois ans à compter de la date d'autorisation.

Ils s'engagent également à s'informer des évolutions du cadre et des attendus de la formation doctorale, des droits, devoirs, rôles et responsabilités d'un directeur de thèse, à les assumer pleinement.

Ceux qui demandent une ADR1 s'engagent également à échanger au moins une fois par mois avec leur mentor sur les bonnes pratiques en matière d'encadrement doctoral et de direction de projets de recherche.



2.6.3 Programme de formation pour l'HDR

Pour ceux qui arriveraient à l'HDR sans avoir auparavant eu d'autorisation à diriger un doctorant sans HDR, et donc sans avoir nécessairement suivi les formations obligatoires correspondantes, l'Université Paris-Saclay ne rend pas obligatoire la formation à l'HDR mais propose un cadre incitatif pour encourager les candidats à suivre le **programme de formation pour l'HDR²⁷** proposé.

La formation, d'une durée de 5 jours, est financièrement prise en charge par l'Institut de la formation des personnels (IFP) pour les personnels d'UPSaclay et de toutes ses parties prenantes. 5 sessions par an sont proposées.

De plus, les frais d'inscription à l'HDR de ceux qui ont suivi complètement le programme de formation peuvent être pris en charge par l'Institut de la formation des personnels (IFP) au titre de la formation professionnelle.

Le **contenu de la formation à l'HDR²⁶** a pour but de construire une vision commune ce que sont les rôles et responsabilités des directeurs et directrices de thèse et de ce qu'est l'accompagnement d'un doctorant.

Pour obtenir l'HDR, l'Université Paris-Saclay demande à ses encadrant-e-s de se familiariser avec les fondamentaux du management de personnes et d'équipes, d'apprendre à développer l'autonomie des doctorant-e-s, d'expérimenter des situations critiques d'encadrement, de se former à l'animation d'un collectif professionnel « respectueux des personnes » (prévention des risques psychosociaux (RPS), des VSS et des discriminations)

Des éléments de formation sont aussi prévus, en cohérence avec les évolutions récentes sur le doctorat, pour assurer que les encadrants soient bien au même niveau d'information que leurs doctorants sur les sujets sur lesquels les doctorants ont une obligation de formation datant de moins de 10 ans (par ex. science ouverte, éthique et intégrité, développement soutenable ...).

Enfin des éléments de formations sont prévus pour leur donner des informations pratiques dont ils auront presque tous besoin, par exemple sur le dépôt légal des thèses, le droit d'auteur et la propriété intellectuelle ou encore, pour trouver des financements de thèses.

²⁷ Document figurant parmi les documents preuves sous l'intitulé : Annexe 24 - Cadithe - 2023-10-06-La HDR et comment la préparer.pdf



2.6.4 Accompagnement des encadrants

Par ailleurs, l'Université Paris-Saclay organise chaque année un **cycle de webinaires**²⁸ destiné aux directeurs et directrices de thèses, aux co-encadrantes et co-encadrants pour aborder des thématiques en lien avec l'encadrement doctoral, de l'admission à la soutenance en thèse en passant par la gestion des conflits ou la recherche de financements de thèses.

Des enquêtes sont également menées, depuis 2016 à l'Université Paris-Saclay et depuis 2021 au niveau national à travers les enquêtes du RNCD, pour construire une vision, issue des retours du terrain, des rôles et responsabilités d'un directeur de thèse. La restitution de ces enquêtes qui est faite auprès des encadrants a pour objet :

- de valoriser les encadrants en montrant l'ensemble des facettes de leur rôle d'encadrant et le bon niveau de satisfaction des doctorants sur chacune et **d'encourager ainsi le passage de l'HDR,**
- d'étayer, par les retours du terrain, ce que sont les mauvaises pratiques et **d'éclairer le pourquoi de certaines règles** imposées par les textes nationaux, par l'Université Paris-Saclay ou par les écoles doctorales, mises en place pour les résorber.

2.6.5 Gestion de l'Habilitation à Diriger des Recherches

Pour la gestion des ADRs et de l'HDR, l'Université Paris-Saclay s'appuie sur des **conseillers HDRs** qui, dans chaque secteur disciplinaire, conseillent et orientent les encadrants vers le meilleur dispositif selon l'avancement de leurs dossiers et accompagnent dans leurs démarches les demandeurs d'une ADR1, ADR2 ou les candidats à une HDR.

Chaque demande doit avoir un avis du directeur d'unité, un examen par l'école doctorale (avis pour l'HDR, proposition pour l'ADR) un avis du conseiller HDR avant de passer en commission de la recherche du conseil académique.

Pour les HDRs, les propositions de rapporteurs et de Jurys et les autorisations de soutenances, sont traitées par les conseillers HDR et la présidence. Il n'y a pas d'avis de l'école doctorale sur la composition des Jurys d'HDR, par exemple. Ce fonctionnement apparaît globalement efficace et satisfaisant.

Par ailleurs, la **gestion administrative des HDRs** reste artisanale et n'a pas

²⁸ Document figurant parmi les documents preuves sous l'intitulé : Annexe 25 - Programme des webinaires Cadithe 2023-2024.pdf



été intégrée à un quelconque **système d'information**, hormis pour la collecte des droits d'inscription qui se fait sur APOGEE. Compte tenu des petits nombres de dossiers traités chaque année, la dématérialisation des démarches administratives de l'HDR n'a pas été priorisée. Le nombre d'HDR soutenues à l'Université Paris-Saclay a, en effet, varié de 99 à 140 entre 2018-2019 et 2022-2023.

2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024
99	98	141	127	140	122 (février)

Cela a cependant conduit à quelques difficultés, par exemple, pour préparer les données de caractérisation demandées par l'HCERES pour l'évaluation ou pour systématiser la production des diplômes. Les informations qui doivent figurer sur le diplôme (nom, prénom date et lieu de naissance du diplômé noms et prénoms de chacun des membres du Jury par ex) n'ont pas été enregistrées dans une base de données et sont dispersées dans des formulaires.

De plus, les **circuits administratifs** sont différents de ceux du doctorat. La gestion administrative des ADR et HDR est coordonnée par le secrétariat de la commission de la recherche du conseil académique et les scolarités des facultés d'UPSAclay. Les Graduate School ou les écoles doctorales ne sont pas associées.

Compte tenu de la similarité des démarches pour les soutenances d'HDR et de doctorat (désignation de Jury, de rapporteurs etc.), **il serait utile que la gestion de l'HDR soit confiée, comme cela a été le cas pour le doctorat, à la Maison du Doctorat** qui pourra utiliser les outils, déjà rodés, qui sont utilisés pour le doctorat.

2.7 L'internationalisation de la formation doctorale.

L'internationalisation du doctorat est très importante car elle permet aux doctorants d'acquérir une dimension internationale, sur plusieurs plans :

- Développer la multiculturalité, le plurilinguisme,
- Développer un réseau professionnel / personnel à l'international,
- Connaître le cadre international de la recherche,

Les actions pour soutenir l'internationalisation de la formation doctorale se déploient sur plusieurs axes et sont menées en interaction entre les acteurs du doctorat (la Maison du Doctorat, les écoles doctorales et les Graduate



Schools, l'Academic Writing Center) et ceux chargés des relations internationales (direction des relations internationales et européennes) et de l'accueil international (notamment avec la direction de la vie de Campus).

2.7.1 Les doctorants étrangers

Le nombre de doctorants étrangers arrivant en 1^{ère} année est de l'ordre de 450 et a légèrement augmenté sur la période d'évaluation, malgré un contexte peu favorable du fait de la pandémie de Covid-19.

Sur cette période, un travail important a été fait par les Graduate Schools pour encourager les étudiants étrangers à venir en France dès le master afin de faciliter leur intégration en France et de mieux préparer la poursuite en doctorat. De ce fait, la part des doctorants qui ont obtenu leur dernier diplôme à l'étranger, est passée de 51% à 43% des doctorants étrangers sur la période.

Année	Nombre de doctorants étrangers, toutes années de thèses confondues	Nombre de doctorants internationaux*, toutes années de thèses confondues	%
2018-2019	1653	847	51,2%
2019-2020	1548	781	50,5%
2020-2021	1655	783	47,3%
2021-2022	1706	796	46,7%
2022-2023	1668	726	43,5%

*doctorants internationaux, c'est-à-dire des doctorants qui ont obtenu leur dernier diplôme à l'étranger,

2.7.2 Accueil et accompagnement des doctorants internationaux

Un travail important a été mené à l'Université Paris-Saclay, soutenu par les programmes des Plans d'Investissement d'Avenir, pour organiser efficacement l'accueil des doctorants étrangers. Elles sont présentées dans un [guide de l'accueil des doctorants et chercheurs internationaux](#)²⁹.

Elles comprennent quelques mesures importantes, comme **l'Online Welcome Desk** qui permet, dès que les potentiels futurs doctorants ont été identifiés, grâce à la coordination au sein de la plateforme RH doctorants, de

²⁹ Document figurant parmi les documents preuves sous l'intitulé : Annexe 26 - Guide accueil doctorants et chercheurs internationaux.pdf



les informer des démarches qu'ils auront à faire pour venir, étudier et travailler en France. Ils peuvent aussi être intégré au « Buddy Programme » qui permet aux futurs arrivants d'être mis en contact avec des doctorants étrangers qui ont déjà mené avec succès toutes ces démarches et qui pourront les conseiller.

À leur arrivée sur le site, les doctorants peuvent être accompagné par le **GATE (Guichet d'accueil des talents étrangers)** pour leurs démarches d'installation. Enfin des animations sont prévues pour les doctorants et chercheurs étrangers une fois sur le site, avec des cours de langue française, des visites culturelles et des sorties pour découvrir la France et la région etc.



Figure 10 : Principales actions pour l'accueil des doctorants étrangers.

Les doctorants étrangers n'ont pas tous eu accès à ces nouveaux dispositifs d'accueil et d'accompagnement, une part importante étant arrivés en France avant leur mise en place.

Cela permet de mesurer l'apport de ces nouveaux dispositifs, en comparant les réponses des doctorants en 3^{ème} année et au-delà, avec celles des doctorants en 1^{ère} année qui ont pu en bénéficier, s'ils sont arrivés en France via l'Université Paris-Saclay. Ce n'est pas le cas de tous, puisqu'une partie importante des étudiants étrangers arrive à l'Université Paris-Saclay après avoir fait un master dans une autre université française.



Néanmoins, **l'effet positif de ces nouveaux dispositifs est nettement visible**. Le niveau de satisfaction vis-à-vis de l'accueil et de l'accompagnement est plus important pour les doctorants étrangers en 1^{ère} année (par ex. 62% sont d'accord avec l'affirmation que l'accueil des étrangers à leur arrivée est bien organisé) que parmi les doctorants en 3^{ème} année et au-delà (48% sont d'accord avec l'affirmation que l'accueil des étrangers à leur arrivée est bien organisé).

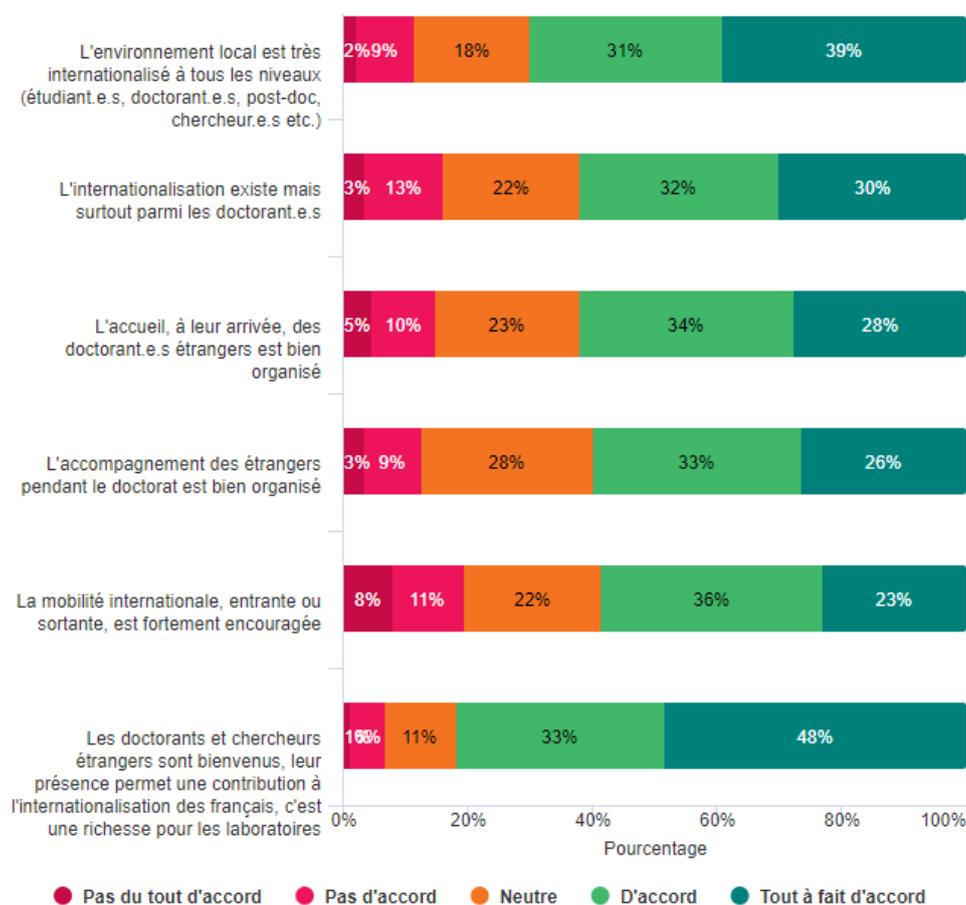


Figure 11 : Réponses des doctorants **étrangers en première année** de l'Université Paris-Saclay à la question « Concernant l'ouverture internationale de votre formation doctorale, que pensez-vous des affirmations ci-dessous ? »

2.7.3 Programmes de soutien aux cotutelles internationales de thèses

Pour contribuer à ces actions d'internationalisation, la maison du doctorat est dotée d'un pôle international, qui a plusieurs missions, dont celles de gérer les cotutelles internationales de thèses et le programme de soutien aux cotutelles internationales de thèse (ADI). Ce programme est financé par



l'IDEX Paris-Saclay à hauteur de 1,2 millions d'euros par an et permet de soutenir, conjointement avec une université étrangère, une trentaine de nouveaux projets doctoraux en cotutelle internationale par an.

Depuis la mise en place de ce pôle, le nombre de thèses en cotutelle internationale a significativement augmenté. La baisse observée en 2022-2023 n'est qu'apparente, en effet, une majorité des conventions de cotutelles internationales de thèses sont signées dans l'année qui suit la première inscription en doctorat. Or un travail a également été mené par la maison du doctorat pour qu'une thèse n'apparaisse dans le système d'information comme préparée « en cotutelle » qu'à partir du moment où la convention est finalisée.

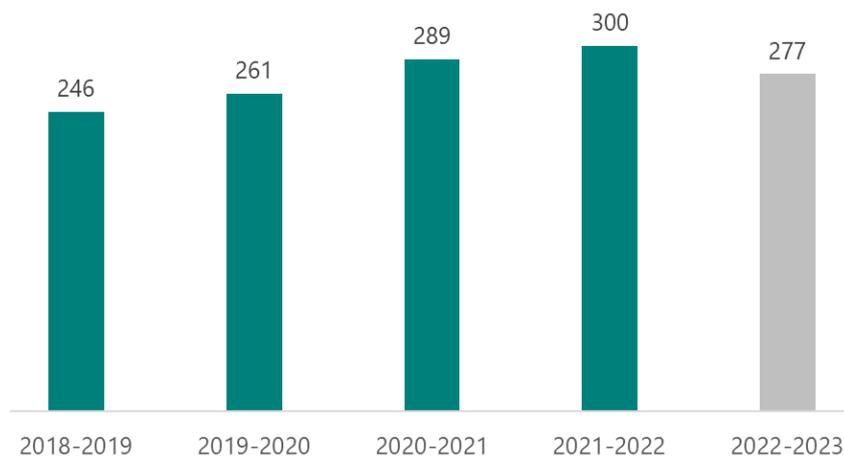


Figure 12 : Nombre de thèses en cotutelle internationale

La plupart des conventions de cotutelles internationales de thèse, sont des conventions individuelles, mais plusieurs accords-cadres ont été signés ces dernières années pour capitaliser sur les cotutelles déjà négociées et faciliter la mise en place de nouveaux accords.

- **2020** : Signature de l'accord-cadre de cotutelle avec Gulf American University (UAE), qui a impliqué la mise en place d'au moins 3 cotutelles.
- **2021** : Signature d'un accord-cadre de cotutelle avec l'Inde, University of petroleum and Energy Studies
- **2022** : Signature d'accords-cadre de cotutelle avec l'Université Novi-Sad (Serbie), membre de l'alliance Eugloh et avec Università degli studi di Milano (Italie)
- **2023** : Signature de l'accord-cadre de cotutelle avec l'Université d'Exeter (Royaume-Uni) qui entérine le principe de co-financement de 4 thèses par an. Signature d'accords-cadre de cotutelle avec NARA Institute of Science and Technology (NAIST), Leibniz University, Hannover



(Allemagne), Northeastern University (Etats-Unis).

Renouvellement en cours des accords-cadres de cotutelle avec Nanyang Technological University (Singapour), National Tsing Hua University (Taïwan)

- **2024** : Négociation en cours avec l'Université de Melbourne (Australie), RMIT (L'Institut royal de technologie de Melbourne), Australie, avec l'Université de Coventry (Royaume-Uni) et entre les Universités impliquées dans le projet HORIZON-MSCA-DN-JD FAIROmics Double doctorate agreements - UPSaclay- Université de Szeged / UPSaclay- Alma Mater Studiorum Università di Bologna

2.7.4 Soutien à la mobilité entrante et sortante des doctorants

En dehors des cotutelles internationales de thèses, les doctorants peuvent bénéficier d'aides à la mobilité internationale, soutenue par les Graduate Schools, par leurs écoles doctorales, par l'alliance Européenne Eugloh et par les programmes de la direction des relations internationales et européennes.

Plusieurs niveaux d'internationalisation sont proposés.

Le premier niveau est **l'internationalisation « @home »**, sans mobilité physique, mais dans le cadre d'une activité internationale reconnue, par exemple, une co-direction internationale de thèse, la participation au Buddy programme de UPSaclay, au Local student board de l'alliance européenne EUGLOH et aux actions en ligne de l'Alliance EUGLOH (www.eugloh.eu)

Mobilité Doctorants

universitÉ PARIS-SACLAY

« Commencer par la procédure de demande de la mobilité Erasmus+ doctorant, le préalable se réalise **entièrement en ligne d'une manière très simple et le délai de traitement de la demande est satisfaisant** (pour moi c'était moins d'un mois). »

Rencontrez Djamilia
Docteurante en chimie à Paris Université-Saclay

« Ma mobilité m'a permis d'acquérir de nouvelles compétences dans le domaine de la chimie organique qui est complémentaire à ma spécialité la chimie organique, et m'a permis aussi de bien travailler mon anglais qui est très important dans le monde de la recherche. »

Effectuer une mobilité en doctorant permet de réaliser des collaborations avec des établissements étrangers ce qui apporte un plus à son projet de thèse et valorise son travail. Cela permet aussi d'acquiescer des nouvelles compétences non seulement dans son domaine d'études mais aussi dans l'aptitude à travailler dans d'autres organismes dans le futur, et d'avoir de solides connaissances en langues.

COMMENT PARTIR

DURÉE
De 3 à 12 mois maximum
à compter de la date de début du LABEL EUROPEEN

Où partir?
Vous pouvez partir en mobilité dans une université partenaire Paris-Saclay dans le cadre d'un projet.

1. Choisissez votre directeur de thèse et votre école doctorale de votre projet et votre pays d'accueil.
2. Choisissez l'établissement / le laboratoire d'accueil et le laboratoire de votre école doctorale partenaire ou le programme d'accueil, le cadre de la mobilité et le processus de mobilité de l'accueil.

ÉTAPES À SUIVRE

3. Complétez le Contrat Pédagogique Doctoral pour permettre la co-direction en ligne. Il faut qu'il soit signé de tous les acteurs et signé par l'école de votre pays d'accueil.
4. Remplissez le formulaire d'inscription « demande de mobilité Erasmus+ ». Cliquez sur « Oui ».
5. Une commission d'école vous avisera pour approuver votre demande de mobilité Erasmus+.

Bourse Erasmus+

Elle est destinée à financer votre séjour en mobilité internationale. Elle est destinée à financer votre séjour en mobilité internationale. Elle est destinée à financer votre séjour en mobilité internationale.

Label Européen

Le Label Européen est un label qui reconnaît la qualité de la formation doctorale en Europe. Il est délivré par l'Alliance Européenne Eugloh.

Conditions :

1. Le doctorant doit être inscrit en tant que tel dans un établissement d'enseignement supérieur européen.
2. L'inscription de recherche est obligatoire au moment de la demande de mobilité Erasmus+.
3. Le doctorant doit être inscrit en tant que tel dans un établissement d'enseignement supérieur européen.

Le second est une **mobilité courte avec certification**, par exemple les écoles d'été « physique » de EUGLOH, d'autres écoles d'été, mais aussi des mobilités dans d'autres laboratoires européens. Dès lors que la mobilité à une **durée de 3 mois ou plus**, elle permet d'obtenir, sous réserve d'une composition adaptée du Jury, le Label « Doctorat Européen ». L'alliance européenne Eugloh permet de soutenir, avec une aide à la mobilité de 650€ par mois, des mobilités de 3 mois dans une des universités de l'alliance. Cette aide est cumulable avec une bourse de mobilité Erasmus. Les bourses Erasmus de mobilité internationale varient entre 360€ à 480€ par mois selon le pays de



destination.

Actuellement les moyens mis à disposition pour l'aide à la mobilité internationale ne sont pas entièrement consommés, mais ils ne sont peut-être pas encore bien connus ou identifiés par les doctorants. Les doctorants ont été interrogés sur leurs recours à ces possibilités de mobilités et leurs intentions à cet égard. Il est frappant de voir que les étudiants déjà les plus internationalisés (i.e. les doctorants étrangers) sont aussi ceux qui seraient le plus intéressés par une mobilité internationale. **À l'opposé les doctorants français sont moins mobiles et moins demandeurs de mobilités.**

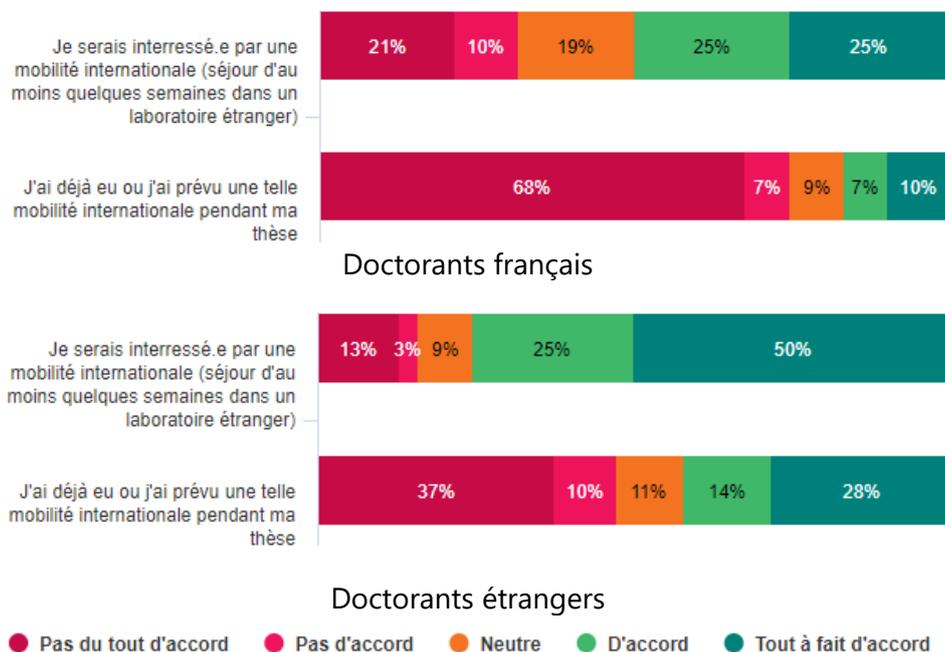


Figure 13 : Réponses des doctorants français et étrangers à la question : "Plus précisément, concernant l'ouverture internationale de votre formation doctorale, quel est votre opinion vis à vis des affirmations ci-dessous ?"

2.7.5 Mesures concernant les accords avec le China Scholarship Council

De 2015 à 2020, des doctorants Chinois pouvaient venir pour préparer un doctorat de l'Université Paris-Saclay avec un soutien du CSC (China Scholarship Council) **par six voies différentes** :

- L'accord **Université Paris-Sud - CSC**, qui s'appliquait aux laboratoires relevant des 5 composantes de l'Université Paris-Sud,
- L'accord du **Groupe des Écoles Centrale – CSC** (géré par l'École Centrale de Lyon), qui s'appliquait aux laboratoires de CentraleSupélec,



- L'accord du **Réseau des ENS – CSC** (géré par l'ENS-Lyon), qui s'appliquait aux laboratoires de l'ENS Paris-Saclay,
- L'accord **ParisTech - CSC**, qui s'appliquait aux laboratoires d'AgroParisTech,
- L'accord du **Réseau Polytech – CSC**, qui, curieusement, avait été négocié par un réseau d'écoles, ne délivrant pas le doctorat et n'étant pas tutelles de laboratoires car toutes internes à des universités,
- Les doctorants financés par le **CSC hors accords**.

Cette situation posait plusieurs difficultés, confusion des chercheurs sur les processus à suivre quand leurs laboratoires avaient plusieurs tutelles engagées dans un accord CSC, tensions avec les écoles doctorales quand les engagements pris par les porteurs de ces accords ne correspondaient plus à la politique d'UPSAclay et de ses écoles doctorales (sur le processus de sélection en particulier), erreurs sur la gestion des demandes HFDS ou de titre de séjour qui pouvaient mettre les bénéficiaires de financements CSC en grande difficulté et qui, dans deux cas, ont conduit à une OQTF...

En 2019, il a été convenu avec Polytech Paris-Sud (aujourd'hui Polytech Paris-Saclay) de mettre fin à cette voie d'accès pour l'Université Paris-Saclay.

En 2020, l'accord Université Paris-Sud – CSC est devenu automatiquement un accord Université Paris-Saclay – CSC à la création de l'établissement expérimental. Cela a d'abord augmenté la confusion du fait de l'augmentation du nombre de laboratoires concernés par deux accords ou plus. De plus, l'Université Paris-Saclay, par souci d'équité vis-à-vis des autres doctorants internationaux, n'a pas exempté les doctorants CSC des droits universitaires. Cela a conduit à des incompréhensions des bénéficiaires d'un financement CSC qui étaient passés par un accord qui prévoyait une exemption (par exemple celui du groupe des écoles Centrale) et qui n'avait pas pris en compte la nouvelle situation créée par le transfert des inscriptions en doctorat à l'UPSAclay. Enfin, le nombre de rejets des demandes d'accès aux laboratoires de ces étudiants par le Haut Fonctionnaire de Défense et de Sécurité (HFDS) a fortement augmenté.

En 2021, l'accord précédent arrivant à son terme, l'accord UPSaclay - CSC a été renégocié pour prendre en compte le nouveau contexte et pour être compatible avec une gestion de l'appel permettant de prévenir les diverses difficultés rencontrées.



La nouvelle procédure comprend en particulier les dispositions suivantes :

- **Avis sur les sujets** demandé au FSD **avant** de diffuser les sujets auprès des étudiants chinois et sous réserve d'un avis favorable,
- **Avis sur les couples sujets – candidats** demandé au FSD **avant** de remonter leurs noms au CSC
- **Auditions des candidats par les écoles doctorales** d'UPSaclay **avant** de remonter leurs noms au CSC
- Envoi de la liste des candidats pré-sélectionnés par l'UPSaclay (écoles doctorales et FSD) au CSC et au **service en charge de l'accueil des étrangers** à UPSaclay afin d'identifier les besoins en matière de titres de séjour etc.

Pour la campagne 2023, la décision a été prise de n'accepter désormais que les bénéficiaires d'un financement CSC **passés par l'accord UPSaclay – CSC** et par cette procédure.

2.8 Les soutenances de doctorat

Le nombre de soutenances de doctorat a augmenté (à périmètre constant) à l'Université Paris-Saclay, en cohérence avec l'augmentation des effectifs d'inscription en 1^{ère} année. En 2020 cependant, une forte baisse du nombre de soutenances est constatée du fait du confinement du printemps 2020 et des retards que cela a engendré dans les travaux de beaucoup de doctorants.

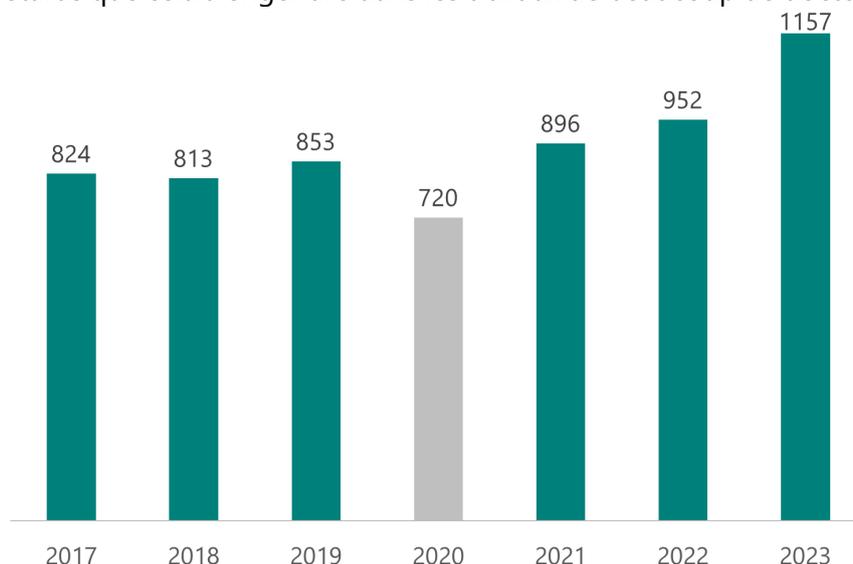


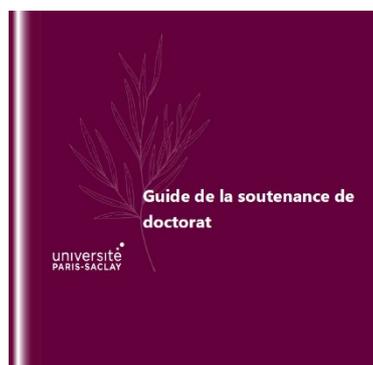
Figure 14 : Nombre de soutenances de doctorat à l'Université Paris-Saclay entre 2017 et 2023, à périmètre constant, c'est-à-dire sans les soutenances des doctorants inscrits par les établissements membres de la ComUE UPSaclay mais qui ont depuis rejoint l'Institut Polytechnique de Paris.



Les règles et critères de soutenance sont définies au sein de chaque école doctorale dans un cadre général, défini au niveau du conseil de la politique doctorale, et qui est présenté dans le [Guide de la Soutenance](#)³⁰ et lors des webinaires³¹ auprès des encadrants et des doctorants.

Le [guide de la soutenance de doctorat](#) a plusieurs objectifs :

- Accompagner les doctorants, les doctorantes et leurs encadrants et encadrantes dans la préparation des soutenances de doctorat ;
- Présenter le cadre réglementaire en le contextualisant et en apportant des éclairages ;
- Présenter la procédure de soutenance, étape par étape ;
- Apporter des réponses aux questions fréquemment posées et des recommandations ;
- Fournir diverses ressources, formulaires et modèles utiles, comme le questionnaire d'évaluation des liens d'intérêts pour les membres des Jurys de soutenance ou le modèle de page de couverture de la thèse, par exemple.



Quelques conditions, communes à toutes les écoles doctorales, ont été ajoutées aux conditions nationales :

- Les membres du comité de suivi individuel du doctorant ne pourront pas être choisis comme rapporteurs pour la thèse,
- Les écoles doctorales peuvent ajouter des critères liés aux publications dans leurs critères pour la soutenance mais ces critères doivent être compatibles avec la « Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche » signée par l'Université Paris-Saclay et en particulier ses articles 4 et 5
- Les personnels du CEA et de l'ONERA, qui peuvent émerger, en vertu des statuts de l'établissement, dans le **collège A des professeurs et personnels assimilés pour les élections universitaires** de l'Université

³⁰ Document figurant parmi les documents preuves sous l'intitulé : Annexe 27 - Guide_de_la_soutenance.pdf

³¹ Document figurant parmi les documents preuves sous l'intitulé : Annexe 28 - Cadithe - 2024-06-07-Soutenance de doctorat.pdf



Paris-Saclay ou d'une autre université, peuvent être assimilés à des professeurs des universités pour les Jurys de soutenance de doctorat à l'Université Paris-Saclay.

- Les professeur.e.s et chercheur.e.s émérites n'entrent pas dans le quota des 50% de professeurs des universités ou assimilés et ne peuvent pas être présidents de Jury de soutenance de doctorat. Tout comme les professeur.e.s et chercheur.e.s en situation de détachement hors de leurs corps d'origine, sauf lorsque ceux-ci sont détachés dans un corps dont les membres sont assimilés à des professeurs des universités.
- Il est recommandé de veiller à une certaine diversité parmi les membres du Jury. Ceux-ci, même s'ils sont externes, ne doivent pas tous provenir de la même unité de recherche ou du même établissement.
- Il est également recommandé, s'agissant de la délivrance d'un diplôme, que le Jury compte au moins un professeur des universités et ne soit pas uniquement composé de chercheurs des organismes.
- Il est recommandé que chaque Jury compte, dans la mesure du possible, au moins un professeur d'une université étrangère.
- La notion d'externe n'est pas définie par opposition à « interne ». Il y a une série de situations intermédiaires où une personne n'est ni interne, ni externe. Par exemple, un professeur qui a récemment changé d'établissement et d'unité de recherche et qui remplit les critères formels pour être externe au moment de la soutenance mais qui a été dans la même unité de recherche que le doctorant ou la doctorante, pendant la préparation de la thèse, ne devra pas être compté comme externe.

Par ailleurs, depuis 2020, deux mesures principales ont été prises afin de mettre en œuvre la politique générale de science ouverte de l'Université dans le champ des thèses de doctorat.

- La première a été la mise en place d'une procédure de classement confidentiel des thèses, qui permet de limiter le classement confidentiel aux cas où c'est nécessaire et pour une durée adaptée aux motifs et aux justificatifs apportés.
- La seconde a été de remplacer la possibilité qu'avaient les docteurs de choisir de ne pas diffuser leur thèse sur le portail national des thèses, par une période d'embargo d'une durée de 5 ans, renouvelable à leur demande tous les 5 ans (la thèse reste consultable en bibliothèque).

Par ailleurs, nous avons poursuivi la politique consistant à ne délivrer



l'attestation de réussite qu'après que le second dépôt légal de la thèse ait été réalisé et de faire figurer sur le diplôme un QRCode renvoyant vers l'URL pérenne de la thèse sur www.theses.fr.

Ces quelques mesures font que désormais, l'écart entre le nombre de thèses soutenues et le nombre de thèses déposées, est minime et correspond à quelques cas de doctorants à qui des corrections majeures ont été demandées sur leurs thèses et qui ne les ont pas faites ou pas dans l'année civile de leur soutenance.

Enfin, pour valoriser ses diplômés et entretenir le lien avec ses Alumni, l'Université Paris-Saclay organise chaque année une [cérémonie de remise des diplômes de doctorat](#), qui réunit un millier de personnes, les docteurs et leurs proches et les officiels de l'Université. La cérémonie est ponctuée d'intervention et en particuliers de deux grands témoins du secteur académique et des secteurs socio-économiques, qui viennent témoigner de l'importance du doctorat et des docteurs à travers leurs propres parcours et expériences. Deux Lauréats du Prix Nobel, Alain Aspect et Pierre Agostini sont intervenus en tant que grands témoins académiques en 2023 et 2024.

Cette cérémonie, au-delà de sa fonction de promotion du doctorat et des docteurs, apporte un caractère solennel et évite de mélanger les objectifs avec la soutenance de doctorat qui est une évaluation.



Figure 15 : Lancer de toques lors de la cérémonie de remise des diplômes de doctorat 2023.



3 | Transformations et amélioration continue

3.1 Transformation institutionnelle, numérique et organisationnelle.

Lors de la création de l'EPE Université Paris-Saclay en 2020, les inscriptions en doctorat, jusque-là sous la responsabilité des différents établissements de la ComUE, ont été transférées à l'Université Paris-Saclay.

La transformation institutionnelle s'est accompagnée d'une transformation numérique du système d'information du doctorat, engagée en 2018 et déployée au printemps 2020.

Les inscriptions administratives étaient auparavant réalisées dans les différents systèmes d'information de scolarité des établissements de la ComUE et les doctorants devaient aussi s'enregistrer dans le système d'information commun des écoles doctorales Adum. [Les démarches d'inscription de réinscription et de soutenance ont été entièrement dématérialisées³²](#), depuis la saisie des informations par les doctorants, jusqu'à la signature numérique de la présidence, en passant par le paiement des droits d'inscription et l'interfaçage avec les autres systèmes de l'université et les systèmes nationaux pertinents (Izly, BU etc.).

Cette dématérialisation a permis de fortement simplifier ces démarches pour les doctorants et leurs encadrants, de réduire de manière conséquente des activités chronophages et peu valorisantes dans les services (impressions des documents à signer, préparation des parapheurs, photocopies, scans...) et d'avoir une plus grande traçabilité des dossiers et une plus grande fiabilité des opérations et des données.

Cette transformation numérique a aussi ouvert la voie à une **organisation « en guichet unique »** pour donner un interlocuteur de proximité, unique et bien identifié, à chaque doctorant et chaque encadrant, même quand le

³² Document figurant parmi les documents preuves sous l'intitulé : Annexe 4 - Dematerialisation_des_demarches.pdf



traitement des dossiers est ensuite partagé entre plusieurs personnels et sur plusieurs sites. Les « portefeuilles » de doctorants et encadrants attribués aux personnels administratifs ont été organisés en cohérence avec la structuration de l'Université Paris-Saclay en Graduate Schools. Cette transformation a déjà permis :

- de simplifier fortement l'organisation, en décloisonnant chaque fois que possible les activités de scolarité (collecte des droits d'inscription, par exemple) des autres activités de soutien au doctorat (organisation des journées de l'école doctorale, par exemple)
- de constituer un réseau avec l'ensemble des agents administratifs de soutien au doctorat, qui est réuni, par la Maison du Doctorat, tous les mois pour assurer un accompagnement et un échange de pratique et de proposer des formations à ces personnels pour accompagner les évolutions des missions nécessaires et leur montée en compétences.

Cette transformation n'est cependant pas achevée. Bien que les personnels de la maison du doctorat, des services de scolarité doctorale et de soutien aux écoles doctorales travaillent au quotidien en réseau métier, avec une coordination assurée par la Maison du Doctorat, ils restent attachés hiérarchiquement à des directions, des composantes et des employeurs différents au sein de l'EPE avec des responsables hiérarchiques différents (responsables de service scolarité de Licence et Master, DDGS...). Ces organisations variées ne facilitent pas la gestion et le pilotage des activités de formation doctorale et l'accompagnement du personnel administratif de soutien au doctorat, dans sa professionnalisation et sa pérennisation et conduit à plusieurs difficultés.

Par ailleurs, le temps libéré par la transformation numérique (disparition ou automatisation de plusieurs tâches) et la simplification du système devait permettre d'améliorer et de personnaliser l'accompagnement des doctorants et des encadrants. Mais dans le même temps, le nombre de doctorants a augmenté continûment de plus de 4% par an. Cette augmentation d'effectif est très positive. Elle dénote à la fois d'une plus grande attractivité de l'Université Paris-Saclay et d'une plus forte capacité des encadrants à trouver des financements pour les projets doctoraux puisque, dans la même période, les exigences pour l'admission en doctorat ont été relevées, notamment avec la systématisation des auditions pour l'admission en doctorat et la fin des conditions précaires de préparation des thèses. **Mais cette augmentation des effectifs de doctorants ne s'est pas accompagnée d'une évolution à même niveau des effectifs de personnels de soutien.**



Enfin, entre 2016 et 2023 la **règlementation nationale** a fortement évolué pour améliorer les conditions de la formation doctorale, par exemple avec l'adoption d'un référentiel national des compétences, de nouvelles obligations de formation, l'annualisation des comités de suivi annuels etc. Ces évolutions, positives pour les doctorants, induisent de nouvelles charges pour les personnels de soutien aux écoles doctorales notamment, pour l'organisation des formations doctorales collectives, des comités de suivi ou la mise en place des conventions. La multiplicité des structures de rattachement des personnels administratifs de soutien au doctorat a parfois pu limiter la capacité des différentes parties prenantes de l'établissement expérimental à prendre la mesure de l'évolution de leurs charges de travail.

Pour terminer la transformation engagée, se donner les moyens d'avoir un pilotage plus flexible et plus efficace du doctorat et faire face à l'accroissement des effectifs de doctorants et aux évolutions réglementaires, il faudrait d'une part lever les barrières administratives entre les différents personnels de soutien au doctorat et d'autre part renforcer leurs effectifs.

Pour cela, il serait souhaitable de **transformer la Maison du Doctorat sur un modèle analogue aux « unités mixtes de service »** afin, d'une part, de pouvoir lui affecter, en plus des personnels actuels, les personnels administratifs de soutien au doctorat qui relèvent des différentes composantes de l'Université Paris-Saclay et, d'autre part, de l'inscrire dans une trajectoire à plus long terme, en lui donnant un cadre permettant d'intégrer aussi, des personnels administratifs de soutien au doctorat des établissements-composantes, des universités membres-associées voire des organismes nationaux de recherche.

L'affectation des personnels de soutien au doctorat à la Maison du Doctorat et la poursuite de l'organisation « en guichet unique » devrait permettre de mieux répartir les charges de travail entre les personnels de soutien au doctorat et d'augmenter l'efficacité. Cela devrait limiter les besoins de personnels actuels pour faire face à l'augmentation de la charge de travail et aux attentes d'amélioration du service apporté.

3.2 Processus d'évaluation interne et d'amélioration continue.

Le processus d'évaluation interne et d'amélioration continue des formations doctorales de l'Université Paris-Saclay a évolué fortement sur la période 2018-2023 en cohérence avec les évolutions institutionnelles de l'Université Paris-Saclay et avec celles du cadre national de l'assurance qualité.



3.2.1 Pendant la période de la ComUE

Lors de la création de la ComUE Université Paris-Saclay, il avait été choisi, dans la continuité de l'Université Paris-Sud, de s'appuyer sur une démarche de **certification ISO9001 du management par la qualité**³³ de la formation doctorale de l'Université Paris-Saclay. La certification avait été délivrée par bureau Véritas pour une durée de 3 ans à partir du 1^{er} Janvier 2017. Cette démarche avait deux objectifs principaux.

Le premier objectif était externe. La certification Iso 9001, reconnue dans l'industrie, permettait d'apporter des garanties de la qualité des formations doctorales de l'Université Paris-Saclay auprès des secteurs d'emploi non académiques. Mais, sur la période 2018-2023, le contexte national de l'assurance qualité des formations a fortement changé avec la création de [France Compétence et du label Qualiopi](#), l'enregistrement des diplômes nationaux au répertoire des certifications professionnelles (RNCP) (et en particulier pour le doctorat la publication de [l'arrêté du 22 février 2019](#)) et [l'articulation des référentiels d'évaluation de l'HCERES et du label Qualiopi](#). Ces évolutions ont rendu redondante la démarche de certification ISO9001 des formations doctorales de l'Université Paris-Saclay. Après le dernier audit de suivi (fin 2018) et la fin de la certification (fin 2019), le contrat avec bureau Véritas n'a donc pas été reconduit.

Le second objectif était interne, il s'agissait, dans la phase de construction du regroupement, de mettre en place des méthodes et une culture de l'amélioration continue, de garantir la qualité des informations de pilotage, d'explicitier les missions et les responsabilités de chacun et d'assurer une certaine homogénéité et convergence des pratiques à travers la diversité des acteurs et des structures qui mettaient en commun leurs formations doctorales.

Le premier quinquennat de l'Université Paris-Saclay (ComUE) a permis d'acquérir une certaine maturité et de mettre en place des **procédures et une documentation communes** qui ont ensuite été améliorées et mises à jour, d'abord en 2020, suite à la création de l'établissement expérimental et ensuite, en 2022-2023, suite à la réforme du doctorat de 2022 ([charte du doctorat](#), [règlement intérieur du doctorat](#), [guide de l'admission en doctorat](#), [guide du comité de suivi](#), [guide de la soutenance](#)...).

³³ Document figurant parmi les documents preuves sous l'intitulé : Annexe 29 - Decembre 2018 UNIVERSITE PARIS SACLAY Bureau Veritas.pdf



3.2.2 Depuis 2020

Les transformations institutionnelles en 2020 (création de l'établissement expérimental, des Graduate Schools etc.), la transformation organisationnelle et la [dématisation des démarches d'inscription et de soutenance](#) ont également permis de simplifier, d'automatiser et de **systematiser certaines tâches et de fiabiliser les informations de suivi et de pilotage**.

Par exemple : un lien vers le rapport du comité de suivi a été ajouté sur les autorisations d'inscription, ce qui permet au correspondant doctorat de la Graduate School de vérifier dans le parapheur numérique que le CSI s'est bien tenu avant de valider l'envoi en signature à la présidence (qui peut également vérifier). Une vérification peut également être faite sur les résumés et les mots clés du sujet de thèse avant leur envoi sur www.theses.fr ou sur les conditions de rémunération du doctorant ou de la doctorante.

Autre exemple : les liens vers les rapports des rapporteurs et, le cas échéant, vers l'autorisation de classement confidentiel de la thèse, sont fournis sur l'autorisation de soutenance, ce qui permet au correspondant doctorat de la Graduate School de vérifier dans le parapheur numérique que tout est en ordre avant de valider l'envoi en signature à la présidence (qui peut également vérifier).

3.2.3 Un diagnostic par voie d'enquête

Depuis 2015, l'université Paris-Saclay réalise des **enquêtes annuelles auprès des doctorants et auprès de leurs encadrants**, qui abordent l'ensemble du parcours doctoral, depuis les parcours des étudiants avant le doctorat jusqu'à la préparation du devenir professionnel ou qui traitent de questions plus ponctuelles. Ces enquêtes ont donné lieu à un [ensemble de notes ou de rapports regroupés sur une page web publique](#).

À partir de 2022 le questionnaire de l'enquête annuelle a été mutualisé par le réseau national des collèges doctoraux qui a mené une [première enquête nationale fin 2021](#) et une [seconde début 2023](#). Le questionnaire national, proposé en français³⁴ et en anglais³⁵, s'est appuyé très largement sur le questionnaire utilisé à l'université Paris-Saclay avec des améliorations et des enrichissements provenant des autres collèges doctoraux du réseau et de

³⁴ Document figurant parmi les documents preuves sous l'intitulé : Annexe 29 - Questionnaire-Enquête-FR.pdf

³⁵ Document figurant parmi les documents preuves sous l'intitulé : Annexe 30 - Questionnaire-Enquête-EN.pdf



l'expérience acquise entre la première et la seconde enquête. Le taux de réponse à ces enquêtes a progressivement augmenté en passant de 12% en 2015 à 35% en 2023 pour l'Université Paris-Saclay (contre 19% au niveau national). 1538 doctorants inscrits à l'Université Paris-Saclay ont répondu à l'enquête de 2023, 62% d'entre eux ont répondu à toutes les questions de l'enquête. 992 encadrants (directeurs ou directrices de thèse et co-encadrants déclarés dans un dossier d'inscription) ont également répondu à cette enquête (soit 19%), et parmi eux 76% ont répondu à toutes les questions de l'enquête.

Une interface dynamique est proposée pour permettre à chacun de consulter et d'[explorer les réponses des doctorants et des encadrants de l'Université Paris-Saclay](#), avec la possibilité de filtrer par école doctorale ou selon d'autres critères.

Enfin, **chaque formation proposée dans le catalogue des formations doctorales de l'Université Paris-Saclay doit être évaluée par les doctorants qui l'ont suivie** pour pouvoir être validée dans leur plan de formation. Cela permet d'identifier les formations qui ne sont pas adaptées aux besoins ou aux attentes des doctorants et de le faire évoluer. Des questionnaires sont également envoyés par la Maison du Doctorat à l'issue de chacun des événements ou des journées qu'elle organise.

3.2.4 La diffusion et les usages des résultats d'enquête

Les enquêtes sont analysées et leurs résultats sont diffusés et utilisés très largement. Ces enquêtes permettent, en premier lieu, de **consulter les doctorants et leurs encadrants sur des projets, des propositions de réformes ou de règles** applicables à tous ou dans une école doctorale ou un programme doctoral en particulier.

- Par exemple, les règles de l'université Paris-Saclay concernant le **nombre de doctorants par directeur de thèse** ont été fixées après une enquête annuelle auprès de l'ensemble des doctorants et des encadrants.
- Autre exemple, les [résultats de l'enquête de 2023 sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles](#) ont été utilisés pour soutenir le projet de rendre obligatoire la formation « **Agir contre les violences sexistes et sexuelles** » pour tous les doctorants et pour tous les candidats à une autorisation à diriger une thèse sans HDR ou à l'HDR.
- Dernier exemple : une consultation ponctuelle a récemment été conduite pour définir les mesures d'accompagnement à prévoir pour les doctorants qui suivent le programme doctoral « transitions climatique et écologique, développement soutenable ».



Ces enquêtes permettent aussi d'identifier les **besoins d'amélioration** et suivre la mise en œuvre de la politique de formation doctorale de l'Université ou d'une école doctorale.

→ Par exemple, l'enquête réalisée auprès des doctorants à l'automne 2021 a notamment montré que **quelques doctorants n'avaient pas du tout de comité de suivi**. Suite à ce constat, nous avons demandé à l'association Contact, qui gère Adum, d'ajouter un lien vers le rapport du CSI sur l'autorisation de réinscription afin de pouvoir vérifier au moment de la réinscription, si le CSI s'était bien tenu et avait fourni un rapport adapté.

Enfin, les enquêtes permettent aussi de **faire évoluer les représentations** que chacun peut avoir des conditions et des pratiques de formation doctorale dans sa discipline et dans les autres disciplines. Cela permet d'**encourager l'expérimentation** dans les écoles doctorales et de mener ensuite une réflexion sur ce qui est à poursuivre ou non, ce qui mériterait ou non une **généralisation** à toutes les disciplines, ce qui est partagé par tous et ce qui, au contraire, constitue une **spécificité disciplinaire**.

→ Par exemple, les enquêtes successives ont toutes montré qu'un **encadrement collégial**, comprenant un directeur de thèse et un ou plusieurs autres encadrants, était apprécié des doctorants et favorable au bon déroulement de leur formation quelle que soit la discipline. Cela permet de préconiser la pratique de l'encadrement collégial et de mettre en place des mesures d'encouragement.

→ À contrario, les enquêtes ont aussi montré que la manière dont se fait la **construction du sujet de thèse** avant l'admission en doctorat distingue profondément les disciplines, entre celles où les encadrants proposent un sujet et une démarche de recherche à des étudiants qui candidatent et celle où les étudiants viennent avec un sujet de thèse et cherchent ensuite un directeur de thèse pour les accompagner. Cela a des conséquences sur les parcours des étudiants avant le doctorat, sur la recherche des financements, sur la durée des thèses (cerner la question de recherche prend plus de temps aux doctorants qui sont venus avec leur sujet), sur l'interdisciplinarité etc. Ces spécificités doivent être prises en compte dans la politique doctorale d'UPSaclay.

→ Ces informations sont également utiles pour les **formations des futurs encadrants**, en permettant d'étayer les recommandations qui leur sont faites par les résultats des enquêtes auprès des doctorants et de leurs collègues.



4 | Pour le prochain quinquennal

Les écoles doctorales devraient évoluer pour mieux ajuster leurs contours avec ceux des Graduate Schools, afin d'améliorer, pour la prochaine période d'accréditation, la lisibilité de leurs positionnements, de leurs organisations et la lisibilité de la carte des spécialités.

Le paysage actuel des écoles doctorales a été fixé en 2018 avant que les contours des Graduate Schools de l'Université Paris-Saclay ne soient entièrement déterminés. La structuration des écoles doctorales ne coïncide ainsi pas partout avec celle des Graduate Schools.

La nouvelle réglementation, qui permet un rattachement des laboratoires à plusieurs écoles doctorales, va faciliter la mise en cohérence, pour la prochaine période d'accréditation, des contours des écoles doctorales avec ceux des Graduate Schools. Les transformations les plus significatives prévues sont les suivantes :

- Le pôle géosciences de l'école doctorale « Sciences mécaniques matériaux et géosciences » devrait rejoindre l'école doctorale Sciences de l'Environnement d'Ile de France (ED SEIF) ce qui permettra de mettre en cohérence les contours des Graduate Schools et des écoles doctorales dans les deux Graduate Schools Géosciences Climat Environnement et Planète (GS -GCEP) et Sciences et Ingénierie des Systèmes (GS-SIS) et de renforcer le poids d'UPSaclay, vis-à-vis des autres établissements co-accrédités au sein de l'ED SEIF.
- L'actuelle école doctorale Droit-Économie et Management, devrait se scinder en deux écoles doctorales pour, là encore, mettre en cohérence les contours des écoles doctorales et des GS et pouvoir adapter le fonctionnement et les règles de l'école doctorale aux besoins des doctorants, les pratiques étant assez différentes en Droit et en Économie et management, notamment en ce qui concerne la durée des thèses.

La lisibilité de l'offre de formation doctorale pourrait également être améliorée sur d'autres plans (carte des spécialités de doctorat délivrées,



complémentarité des différentes écoles doctorales au sein d'une même Graduate School, organisation interne des écoles doctorales en pôles, rattachement historique d'équipes de recherche dont les thématiques se sont éloignées de celles de leur école doctorale, co-accréditations...).

Le **doctorat relevant à la fois de la recherche et de la formation**, les Graduate Schools intégrant des masters, des écoles doctorales et des unités de recherche, **il serait intéressant de retravailler la gouvernance pour prendre en compte ce positionnement**. Par exemple, un directeur adjoint doctorat pourrait être désigné dans chaque Graduate School et intégré au conseil de politique doctorale.

Il serait utile de **renforcer les actions pour favoriser l'internationalisation des doctorants**, en particulier français. Les aides financières à la mobilité existent mais, pour fonctionner, les projets de mobilité doivent s'intégrer pleinement dans le projet doctoral et être adossés à des **relations scientifiques à renforcer** entre les laboratoires d'UPSaclay et les laboratoires des autres universités de l'Alliance Eugloh et avec ceux de partenaires internationaux clés de l'Université Paris-Saclay.

Il faudrait développer l'offre de **programmes doctoraux portant sur des objectifs interdisciplinaires**. Il faudrait maintenir les principes actuels de répartition des contrats doctoraux, c'est-à-dire un cadre pluriannuel facilitant la recherche de financement de type CoFund ou MSCA (qui favorisent aussi l'internationalisation des doctorants), avec la possibilité de flécher une partie des contrats doctoraux sur des thématiques interdisciplinaires soutenues par la ou les Graduate Schools concernées, mais veiller à accompagner les porteurs de projets pour que le dépôt et la gestion des projets européens soient moins lourdes et pour que les programmes ainsi mis en place restent coordonnés et mis en visibilité en lien avec la Maison du Doctorat.

Il faudrait également renforcer et **faire évoluer la Maison du Doctorat** pour lui donner un cadre qui lève les barrières qui limitent actuellement le travail en équipe des personnels administratifs de soutien au doctorat que ceux-ci relèvent des facultés, des établissements-composantes, des universités membres-associées ou des organismes nationaux de recherche. Face à la baisse d'attractivité du doctorat (qui ne touche pas l'Université Paris-Saclay pour le moment), la mission de **promotion du doctorat de la Maison du Doctorat mériterait également d'être renforcée**.

Il serait également souhaitable de **confier à la maison du doctorat la gestion administrative du processus d'inscription – soutenance de**



l’Habilitation à Diriger des Recherches, pour bénéficier des outils et du savoir-faire déjà développés pour le doctorat.

Il serait également utile de **mieux reconnaître les fonctions de direction d’école doctorale** (en termes de décharge d’enseignement du référentiel et de prime RIPEC) et d’harmoniser entre les parties prenantes d’UPSaclay et avec les établissements voisins avec qui nous avons des co-accréditations (le modèle de Sorbonne Université apparaît bien adapté).

Il faudrait **poursuivre le déploiement des parcours carrières de docteurs** sur le modèle de ce qui a été fait pour les parcours « R&D en entreprise », « carrières académiques » et « entrepreneuriat DeepTech » et développer encore les échanges avec les professionnels de chaque secteur et les découvertes des entreprises et organisations. Il pourrait être intéressant également de permettre aux docteurs qui ont soutenu de pouvoir continuer à bénéficier de ces actions 6 mois après leur soutenance ou jusqu’au terme de leur année universitaire d’inscription.

L’animation de la communauté des Alumni avec une plateforme Alumni et la construction d’un réseau d’ambassadeurs en entreprise ou dans des universités partenaires, faisaient partie des projets présentés lors de l’évaluation précédente mais ces projets ont été retardés, notamment du fait de délais dans la mise en place de la plateforme. La plateforme Alumni devrait être bientôt fonctionnelle et ces projets mériteraient d’être relancés.

Enfin, il serait également utile de **simplifier drastiquement la mise en place des missions complémentaires et des césures**, qui sont actuellement sous utilisées du fait de lourdeurs administratives pour les organiser et qui jouent pourtant un rôle clé pour la préparation du devenir professionnel des docteurs. Un travail a été engagé pour les missions d’enseignement, il faudrait pouvoir le mener à terme et l’étendre aux autres cadres dans lesquels les doctorants se constituent une expérience professionnelle autre que la recherche (expertise, conseil, valorisation, médiation). Plus largement la gestion « RH » des doctorants pourrait être facilitée (avenants aux contrats, gestion des congés, des césures, des missions pour « terrains » etc.

